



4 • Les apprentissages à l'école maternelle 6 • Faut-il conjuguer (re)doubler au passé ? 12 • Assurances scolaires : faites le bon choix ! 14 • CPGE, grandes écoles : de l'exigence à l'excellence 32 • Mode d'emploi du logement étudiant

numéro 391 - Mai-juin-juillet 2016

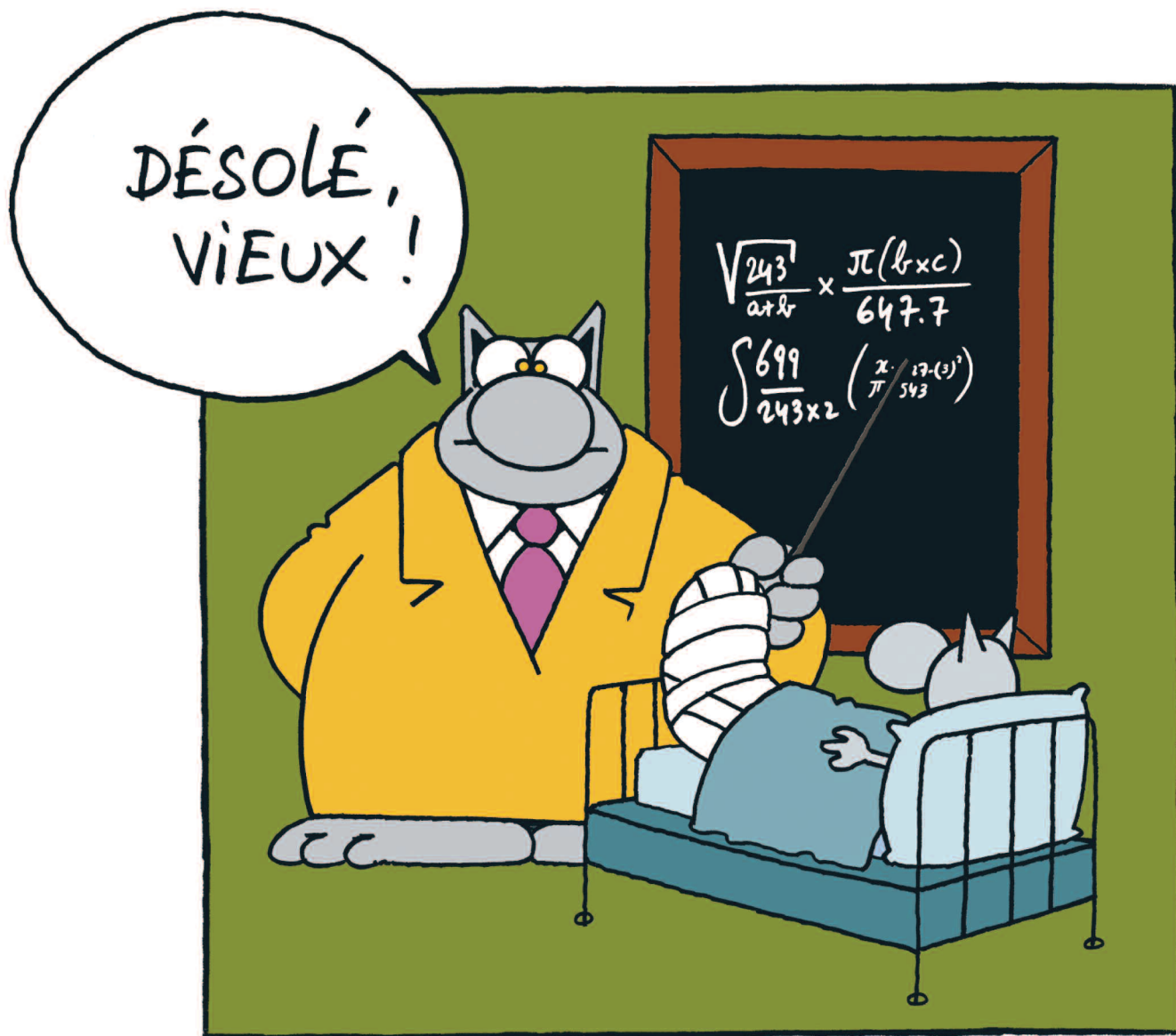
LA VOIX DES PARENTS

DOSSIER

Langues vivantes, un mal français ?

SANTÉ

MMA, PARTENAIRE OFFICIEL DE LA PEEP



mma.fr



VOTRE PREMIER RÉSEAU SOCIAL D'ASSURANCES

L'ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE



Valérie Marty

Les langues vivantes, un des points faibles du système scolaire français, font partie des priorités de notre Fédération depuis de très nombreuses années.

En avril 2015, nous avons déclaré dans un communiqué de presse au sujet de la réforme du collège : « Si l'apprentissage d'une seconde langue dès la classe de cinquième est une évolution logique dans un environnement plus ouvert sur le monde, cette évolution n'est pas suffisante pour garantir une meilleure maîtrise de la langue à la fin de la scolarité, et dépend fortement du travail fait en amont, au primaire. (...) **Il semble important qu'une réflexion de fond soit menée sur l'enseignement des langues vivantes en France.** »

En juin 2015, selon les résultats d'une enquête auprès des parents de la Peep, 53 % d'entre eux accueillaient favorablement l'enseignement d'une deuxième langue dès la classe de cinquième alors que 51,6 % réclamaient une refonte de l'enseignement des langues vivantes.

Dans le même esprit, ils étaient très majoritairement opposés à la suppression des sections européennes (80 %) et à celle des classes bilangues (83 %) sur lesquelles la ministre de l'Éducation nationale est revenue suite au tollé général - et légitime - suscité...

Plus que jamais sensible à la question de la maîtrise des langues vivantes, la PEEP demande une véritable réforme en profondeur de cet enseignement, ne négligeant pas la question cruciale des effectifs ni celle de la formation des enseignants et d'une pédagogie adaptée.

Maîtriser plusieurs langues c'est mettre plus de chances de son côté pour être à même de communiquer, s'ouvrir sur le monde, voire trouver plus facilement un emploi.

Valérie Marty, présidente nationale de la PEEP

sommaire

numéro 391 - Mai-juin-juillet 2016

EDUCATION

• VIE SCOLAIRE 4

- Les apprentissages à l'école maternelle
- Faut-il conjuguer (re)doubler au passé ?
- Assurances scolaires : le bon choix

• PARENTS D'ÉLÈVES, MODE D'EMPLOI 13

Quelles aides financières pour les familles ?

• ZOOM 14

CPGE, grandes écoles : de l'exigence à l'excellence

• UN MÉTIER À LA UNE 17

Profession vétérinaire

DOSSIER

• Apprentissage des langues vivantes, un mal français ? 19

• GRAND TÉMOIN 24

Marie-Christine Clément-Bonhomme, coordinatrice nationale d'eTwinning



LA VIE DE LA PEEP

• La Peep aux Journées de la refondation de l'École 26

MAGAZINE

• BLOC-NOTES 28

• SORTIES EN FAMILLE 29

Le Mucem à Marseille

• SANTÉ 30

Attention au(x) sucre(s) !

• APRÈS L'ÉCOLE 31

Quand les enfants passent en cuisine

• EN FAMILLE 32

Mode d'emploi du logement étudiant

Code d'accès pour le numéro 391
(mai-juin-juillet 2016) :
VDP391RC3

Les apprentissages à l'école maternelle

Entre avril et juin 2016, une étude à grande échelle – 12 000 enfants concernés – se déroule dans les classes de moyenne section des écoles maternelles. Objectif : recueillir des informations sur les premiers apprentissages des enfants âgés de 5 ans environ.

Que se joue-t-il au moment de l'école maternelle ? Chaque enfant progresse à son rythme. Mais comment ? De quelle manière chaque enfant construit-il, au cours des quelques années qui précèdent l'entrée à l'école, ses dispositions à l'égard des apprentissages ? Quels sont les effets des modes de garde, des structures familiales, de la taille de sa fratrie, de son sexe, de son rang de naissance, des pratiques éducatives de ses parents ainsi que de sa vie quotidienne : usage de livres et écrans, rythmes quotidiens, relations avec le voisinage et la famille élargie, rapports d'auto-



Les enseignants seront aussi mis à contribution dans cette enquête nationale en recueillant des informations essentielles sur les premiers acquis des élèves, leurs relations aux autres...

rité, etc. ? Vastes questions ! C'est en tout cas l'enjeu de cette enquête inédite, menée dans près de 9 000 écoles maternelles du territoire, que d'apporter de nouveaux éclairages sur les premiers apprentissages scolaires des enfants.

« **Un événement scientifique** »
Concrètement, les quelque 12 000

enfants « objets de l'étude » – qui sont déjà suivis depuis leur naissance dans le cadre de l'étude Elfe (lire en encadré) – auront à répondre à un mini-questionnaire et des exercices sur la reconnaissance des sons, des lettres et des quantités. Les résultats concernant ces premiers apprentissages, tant linguistiques que numériques, seront reliés aux informations sur sa santé, ses activités en dehors de l'école, son sommeil, les pratiques éducatives parentales...

« Cette enquête est un événement scientifique, offrant un éclairage tout à fait nouveau sur les apprentissages de l'enfant, intéressant aussi bien pour les familles que pour les enseignants, promet Bertrand Geay, directeur adjoint de l'étude Elfe. L'entrée à l'école est une étape fondamentale dans la vie de l'enfant, qui va influencer la manière dont il va grandir dans les années qui viennent. » Nous reviendrons bien entendu dans un prochain numéro sur les enseignements à tirer des résultats de cette enquête. ■

REPÈRE

Elfe, une étude nationale inédite

Elfe, Etude Longitudinale Française depuis l'Enfance, est la première étude française consacrée au suivi des enfants de la naissance à l'âge adulte, qui aborde les multiples aspects de leur développement et de leur socialisation sous l'angle des sciences sociales, de la santé et de l'environnement. Lancée à l'échelle nationale en 2011, cette étude concerne plus de 18 000 enfants. Pilotée par l'Institut national d'études démographiques (Ined) et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Elfe mobilise plus de 150 chercheurs français appartenant à diverses disciplines scientifiques.

Plus d'informations sur elfe-france.fr.

3h

Temps moyen passé par semaine pour accompagner son enfant à l'école et ses activités

Accompagner votre enfant ne sera plus jamais un problème.



FAUT-IL CONJUGUER (RE)DOUB

Après avoir fait tremblé des générations d'élèves, le (re)doublement ne doit plus être désormais qu'une décision « exceptionnelle », car jugé inefficace. Décision justifiée ou fausse bonne idée ?

La France, dans le peloton de tête des pays européens, avec l'Espagne, en matière de (re)doublement. Une situation qui devrait évoluer : en effet, depuis la rentrée 2015, cette décision doit demeurer « exceptionnelle », possible dans seulement deux cas précis et « après accord écrit des parents ». Le Journal officiel du 20 novembre 2014 a publié le décret limitant le redoublement à deux cas de figure : une interruption de la scolarité (par exemple une période de maladie) ou le refus d'orientation en 3^e et en seconde. Si l'Education nationale précise que le redoublement n'est pas supprimé, mais doit être l'exception comme le prévoit la loi de refondation de l'École, c'est tout de même la fin d'une pratique traditionnelle française.

Le redoublement, un vieux débat

A l'inverse, la loi d'orientation du 23 avril 2005 sur l'avenir de l'école, dite loi Fillon, avait légitimé cette pratique pour chaque classe et plus seulement en fin de cycle. Si pour l'actuelle ministre de l'Education nationale, Najat Vallaud-Belkacem, « cela fait des années qu'il est avéré que le redoublement est assez inefficace pédagogiquement parlant, qu'il est démotivant pour les élèves et par ailleurs qu'il est coûteux », pour François Fillon il s'agissait à travers le redoublement de « reconnaître à l'enseignant son rôle d'expert à l'égard de l'élève. Non pas un pouvoir de sanction mais l'exer-



Le redoublement : une deuxième chance pour certains, une démotivation pour d'autres... mais tous s'accordent à croire qu'il faut avant tout accompagner les élèves à combler leurs lacunes.

cice de discernement du professionnel sur la conciliation entre le souhaitable et le possible pour chaque élève en fin d'année ». On le voit, le redoublement cristallise depuis longtemps un clivage droite/gauche, mais au-delà du débat politique qu'il provoque, que représente le redoublement sur le terrain ? A-t-il des vertus pédagogiques ou conduit-il au décrochage scolaire sur le long terme ?

Le redoublement, une stigmatisation ?

Si le taux de redoublement demeure encore élevé en France, la plaçant au 5^e rang sur 35 pays de l'OCDE, il a tout de même nettement régressé au cours de la dernière décennie (11 points de moins, selon les enquêtes PISA 2003 et 2012). Cette diminution a été initiée depuis le début des années 1990, sous l'impulsion des recteurs et des inspecteurs

de l'Education nationale. Ainsi, alors qu'en 1993, près de la moitié des élèves de troisième avait déjà redoublé (46 %), il n'étaient plus que 24 % dans ce cas en 2013. Quelle évolution par rapport à son utilisation massive dans les années 60 où 22,1 % des élèves de CP et 52 % des élèves de CM2 – soit plus de la moitié – étaient en retard !

Concernant ces redoublements précoces, Christian Forestier, inspecteur général de l'Education nationale, ancien président du Haut Conseil de l'évaluation de l'école, va jusqu'à parler de « véritable génocide pédagogique ». Car selon lui « un élève qui redouble au cours préparatoire ou au cours élémentaire première année a près d'une chance sur deux de sortir de l'école dix ans plus tard sans diplôme », écrit-il dans son ouvrage « Que vaut l'enseignement en France ? » (éd. Stock). Aujourd'hui, l'Education

BLER au passé ?

nationale constate qu'un redoublement affecte négativement la motivation, le sentiment de performance et les comportements d'apprentissage des élèves, les conduisant à se sentir stigmatisés. Elle en veut pour preuve qu'à niveau égal en fin de 3^e, les élèves « en retard » obtiennent de moins bonnes notes que les élèves « à l'heure ».

Des cas spécifiques

Rien d'étonnant pour Antoine, professeur d'histoire-géographie en région parisienne, qui constate que deux redoublements présents respectivement dans ses classes de 5^e et de 4^e subissent plus le redoublement qu'autre chose. « Ce sont des élèves qui ont du mal à s'intégrer dans la dynamique de la classe, qui restent sur la réserve, sur la berge. » L'enseignant l'explique par un sentiment de honte qui se transforme en position d'illégitimité par rapport aux autres.

Résultat : pas de progression spectaculaire ni même d'étincelle. L'un de ses collègues en revanche se souvient d'un élève qui avait redoublé pour cause de grand degré d'immaturité et qui était méconnaissable après son redoublement. Didier, professeur de français dans un collège lillois, est lui plus catégorique : « la peur du redoublement met au travail tous les élèves qui ne veulent pas redoubler. Le supprimer est stupide ».

Et quel point de vue chez les parents ? Pour Christine, qui a refusé le redoublement pour sa fille en 5^e, la « peur » du redoublement avait fonctionné, « peur de quitter ses camarades et de se retrouver avec des plus jeunes qu'elle » ; et l'année suivante, en 4^e, « elle s'est vraiment mise à travailler. Elle avait pris conscience des enjeux ». Autre

situation, celle vécue par Hugo, à qui il aura fallu malgré tout un redoublement en seconde générale et technologique pour qu'il passe en filière scientifique, celle qu'il souhaitait. Ici, le redoublement fait partie d'une stratégie scolaire efficace pour empêcher une orientation (suite page 8)



Mme Veylon, principale du collège Pablo Picasso à Montfermeil (classé REP)

« DES DÉGÂTS PSYCHOLOGIQUES LORS DU DOUBLEMENT »

Le recours au redoublement a-t-il été abusif ?

Pas dans notre collège. La commission d'appel n'existe plus qu'en 3^e donc nous avons la main sur le passage en seconde générale. Mais les parents ont pour obligation de discuter avec nous et d'entendre le dernier mot de l'établissement et l'exigence attendue au lycée.

Résultat : le taux de parents qui font appel est bas. Sur 130 élèves seulement 6 appels.

Pour cela nous faisons un travail de fond avec les professeurs principaux et la conseillère d'orientation dès l'entrée en 3^e en leur parlant d'orientation, en les emmenant dans des forums, en leur faisant faire des mini-stages dans des lycées professionnels et en les familiarisant avec la procédure des entretiens de motivation.

A la fin du 2^e trimestre, je reçois généralement entre 15 et 20 parents d'élèves pour réfléchir à un autre projet

que la seconde générale. Nous les aidons à chercher une voie professionnelle qui pourrait les faire arriver au même type d'études après un bac pro grâce à la formulation de vœux de secours. Rien n'est pire pour les élèves que de se sentir coincés.

Quel choix dans ce cas pour les élèves en grande difficulté ?

Doubler ou ne pas doubler n'est pas le plus gros problème car il y a des dégâts psychologiques lors du doublement. Mais pour des élèves qui arrivent en 6^{ème} avec déjà de grosses lacunes, l'écart ne va cesser de se creuser. Or, au collège les professeurs ne sont pas formés pour apprendre à lire. Il nous manque un dispositif pour ces élèves en difficulté, même si, avec la réforme, l'accompagnement personnalisé est compris dans les heures de cours.

dans la voie technologique ou une filière générale non souhaitée. Cependant, pour Mme Veylon, principale de collège à Montfermeil, « cela ne fonctionne que pour des élèves motivés qui se départissent du « je connais, j'ai déjà fait » mais changent leurs habitudes et décident de redoubler et de se donner les moyens de réussir ».

Une deuxième chance pour certains, une démotivation pour d'autres, mais tous s'accordent à croire qu'il faut avant tout accompagner les élèves à combler leurs lacunes. Antoine, le professeur d'histoire-géographie veut croire à une mutation majeure qui fera émerger d'autres leviers pour faire progresser ces élèves qui ne seraient plus menacés par un redoublement. Mais quels sont-ils ?

Permettre à l'élève de rester dans la course

La loi Fillon pointait une condition au redoublement à l'école primaire pour en assurer l'efficacité pédagogique : la mise en place d'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE). Le récent décret, qui rend le redoublement exceptionnel, renvoie lui aussi au PPRE pour répondre aux besoins d'un élève lorsqu'il apparaît qu'il risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences du socle commun. Elaboré par l'équipe pédagogique, discuté avec les parents et présenté à



Perte de confiance, stigmatisation, sentiment d'infériorité... Les côtés sombres du redoublement.

l'élève, ce plan d'aide est proposé dès l'école élémentaire, tandis qu'au collège, chaque élève pourra également bénéficier d'un accompagnement personnalisé : 3 heures en 6^e, et 1 heure pour les élèves du cycle 4 (5^e, 4^e et 3^e) comme le prévoit la réforme mise en œuvre à la rentrée.

Mais ces « béquilles » sont-elles efficaces ? Qu'en est-il ailleurs ? Direction la Finlande, pays parmi les mieux classés dans les comparaisons internationales des résultats scolaires et dont le redoublement, quasiment inexistant, n'affecte que 0,5 % des élèves. Mais cette volonté de limiter au maximum le redoublement, la Finlande s'en donne les moyens en permettant aux enseignants d'adapter leurs cours au niveau de leurs élèves et en organisant un soutien scolaire au sein même des établissements. L'adaptation, c'est tout l'enjeu de la pédagogie différenciée, assez nouvelle en France et qui

reste encore compliquée à mettre en œuvre.

Autres pistes : pourquoi ne pas s'inspirer également de la quasi-totalité des pays européens qui offrent aux élèves la possibilité de passer des épreuves supplémentaires (écrites et/ou orales selon les pays) en fin d'année scolaire pour rattraper des résultats jugés trop faibles par l'équipe enseignante ? Ou encore de l'Italie qui développe des stages d'été obligatoires pour les élèves en difficulté : un dispositif particulièrement efficace et adapté aux élèves de primaire, selon les experts.

Si le redoublement est également coûteux (2 milliards d'euros par an selon l'Institut des politiques publiques), sa quasi-suppression doit s'accompagner en parallèle d'un dispositif ambitieux d'aide aux élèves en difficulté, dès l'école primaire. Pour une véritable seconde chance donnée aux élèves. ■ JNV

REPÈRE

REDOUBLER : QU'EN PENSENT LES ÉLÈVES ?

Le Cnesco a mené en novembre 2014 une étude auprès de plus de 5 000 collégiens et lycéens pour les interroger sur leur perception du redoublement. Voici les principaux enseignements chiffrés de cette enquête.

- 64 % des lycéens et collégiens sont tout à fait ou plutôt d'accord avec le fait que le redoublement démotive.
- Pour 64 % des élèves, le redoublement diminue la confiance en soi.
- 59 % considèrent qu'il entraîne un sentiment d'infériorité. La crainte la plus forte, s'ils devaient redoubler, et partagée par les trois quarts des élèves, est d'une part de décevoir ses parents (77 %) et d'autre part de ne plus être avec ses amis (76 %).

- 67 % des redoublants déclarent s'être plus investis dans leur travail l'année de leur redoublement. Pour 56 % d'entre eux, les parents se sont plus investis dans le suivi de leur travail scolaire. 35 % des redoublants disent avoir eu envie d'arrêter l'école à cause du redoublement et 33 % affirment qu'ils ne se sont pas bien intégrés dans la nouvelle classe l'année de leur redoublement.
- Pour 26 %, les autres élèves se sont moqués d'eux parce qu'ils avaient redoublé.
- 67 % des élèves sont favorables à la mise en place de stages de soutien pendant les vacances scolaires afin d'éviter le redoublement.



Suivre la scolarité de son enfant, c'est essentiel,
Avoir des outils pour l'aider, c'est mieux !

peep.educlever.com



La PEEP met à votre disposition
PEEP Accompagnement scolaire
un service Internet particulièrement
novateur et totalement personnalisé,
pour un accompagnement ludique et
efficace à un tarif adhérent.

Avec PEEP Accompagnement scolaire, accédez à :

- un tableau de bord complet pour suivre les résultats et la progression de votre enfant,
- un planning de révision personnalisable,
- une séance du jour variée et transversale avec des séquences adaptées,
- l'accès à plus de 25 matières,
- des outils d'apprentissage complémentaires : annales corrigées, dictionnaires, calculatrice, glossaires, etc.

Avec PEEP Accompagnement scolaire et son service en ligne, accompagnez votre enfant dans sa scolarité en toute simplicité !

LIBERTÉ OFFRE MENSUELLE

15€⁹⁹ par mois *

PROGRÈS OFFRE 3 MOIS -25%

11€⁹⁹ par mois *
Facturé en un paiement de 35,96 €

RÉUSSITE OFFRE 12 MOIS -50%

7€⁹⁹ par mois *
Facturé en un paiement de 95,88 €
Payable en 3 fois sans frais.

* Abonnements jusqu'à 5 comptes enfant par famille. Pour l'offre mensuelle : 15,99€ par mois, reconductible chaque mois, résiliable au terme de l'abonnement. Pour l'offre 3 mois : 35,96€ les 3 premiers mois, reconductible par période de 3 mois à 35,96€, résiliable au terme de l'abonnement. Pour l'offre 12 mois : 95,88€ les 12 premiers mois, reconductible par période de 12 mois à 95,88€, résiliable au terme de l'abonnement. Voir les conditions sur peep.educlever.com/cg

Assurances scolaires : FAITES LE BON CHOIX !

Faut-il souscrire une assurance scolaire ? Est-ce même une obligation ? Quels risques garantit-elle ? Comment faire le bon choix ? Sur quels critères se baser ?

Marie-Caroline Barbier, agent général MMA, l'assureur partenaire de la PEEP depuis 36 ans, nous apporte son éclairage.

La Voix des Parents : Les parents disposent généralement de nombreuses assurances. En quoi jugez-vous qu'une assurance scolaire serait nécessaire, voire indispensable ?



Marie-Caroline Barbier : La souscription d'une assurance scolaire pour les activités scolaires et facultatives est un gage de sécurité,

pour les élèves et leurs parents.

Elle rentre dans le cadre réglementaire et est obligatoire pour toutes les activités facultatives organisées par l'école : sorties, visites, voyages, classes de neige et de découverte, stages en entreprise, en France ou même à l'étranger.

En effet la responsabilité civile vie privée de l'élève pour les dommages qu'il peut causer ne suffit pas, il faut pour des parents tranquilisés une garantie des accidents corporels pour les dommages qu'il peut subir (d'ailleurs sans cette garantie, l'enfant ne peut pas participer aux activités facultatives) même dans le cadre d'activités de la vie privée...

Il est important de prévoir des garanties comme l'assistance, les frais médicaux,



Outre des prix attractifs, le contrat PEEP-MMA se distingue notamment par la prise en charge du rétablissement de l'e-réputation (traitement technique, assistance juridique et soutien psychologique).

les indemnités contractuelles, y compris en cas d'agression ou racket, la remise à niveau scolaire, le vol de cartable et d'instruments de musique, du vélo... et même de la trottinette (prévu dans le contrat PEEP-MMA) !

VDP : Quels sont les atouts de l'assurance PEEP-MMA proposée aux adhérents de la PEEP, qui la différencie de ses concurrentes ?

M-C. B. : La garantie du contrat scolaire PEEP-MMA est la plus complète du marché et ceci à un prix très attractif, avec trois niveaux de garanties suivant les besoins de l'élève (voir pages 11 et 12). Dans un monde en perpétuel changement, le contrat PEEP-MMA sait s'adapter et évoluer.

VDP : Justement, avec l'explosion des réseaux sociaux, un nombre croissant de

jeunes se trouvent confrontés à des problèmes sur internet, comme le harcèlement en ligne... Apportez-vous des réponses ou des solutions face à ces nouvelles situations à risque ?

M-C. B. : La garantie du contrat scolaire PEEP-MMA intègre à ce sujet deux grandes nouveautés pour cette rentrée 2016 :

- La garantie « E réputation de l'élève », avec prise en charge de celui-ci, et assistance technique du traitement des données préjudiciables.

- L'accompagnement psychologique pour les enfants scolarisés, avec prise en charge des frais d'aide psychologique en cas d'agression, racket, harcèlement scolaire et cyber-harcèlement !

Pour toute adhésion, rapprochez-vous dès maintenant de votre association de parents d'élèves PEEP locale.

SOYEZ PRÊTS À FAIRE FACE

POUR PROTÉGER EFFICACEMENT VOTRE ENFANT

... AYEZ LE RÉFLEXE PEEP/MMA

- pour bénéficier d'une garantie des plus complètes face aux risques auxquels sont exposés vos enfants, depuis le bris de lunettes ou des appareils dentaires jusqu'à des accidents graves,
- pour être assuré d'une aide précieuse, au moment où vous en avez besoin.

... DISPOSEZ D'UNE BONNE ASSURANCE SCOLAIRE

- pour couvrir les accidents provoqués ou subis par votre enfant dans la cour de récréation ou aux abords de l'école,
- pour lui permettre de participer aux sorties et activités organisées par les établissements scolaires,
- pour être remboursé, si votre enfant se blesse seul, là où la garantie responsabilité civile ne suffit pas.
- Responsabilité civile, assistance, indemnités contractuelles, remise à niveau scolaire, vol du cartable, des manuels scolaires, de la mallette d'instruments professionnels, des vêtements personnels, y compris en cas d'agression ou racket sur le trajet domicile-école-domicile (sous réserve d'un dépôt de plainte). La protection juridique (recours et défense) est étendue à la prise en charge des frais pour les litiges nés dans l'environnement scolaire.

NOUVEAU ! DES GARANTIES ÉTENDUES

- Pour couvrir l'E-réputation de votre enfant : prise en charge, assistance technique du traitement des données préjudiciables.
- Pour prendre en charge les frais d'aide psychologique en cas de harcèlement, agression ou racket

...l'assurance d'une aide immédiate, concrète et efficace en cas de problème.

Des tarifs compétitifs

Exclusivement réservés aux adhérents de nos associations, et toujours la **gratuité à partir du 4e enfant.**

La garantie la plus complète du marché au meilleur prix !

Un service de qualité

Un suivi personnalisé de tous les dossiers, grâce à une collaboration permanente entre la PEEP et MMA.

FORMULE A ET A+

Garantie complète toute l'année 24/24

Cette garantie intervient durant :

- 1/** Le temps des activités scolaires (y compris classes de découvertes : neige, mer, nature...), sportives et socio-culturelles organisées par l'établissement scolaire auquel appartient l'élève assuré. Les activités scolaires sont incluses.
- 2/** Le trajet aller-retour du domicile à l'établissement scolaire.
- 3/** à l'occasion des activités de la vie privée, toute l'année, 24 heures sur 24, comprenant la pratique de tous les sports usuels tels que ski, patinage, équitation, football, natation, tennis, judo, voile, y compris à l'occasion de compétitions sportives.
- 4/** Les séjours à l'étranger d'une durée inférieure à 1 an.

FORMULE B

Garantie limitée "activités scolaires et trajet"

Cette formule couvre l'enfant uniquement pour les activités 1 et 2 y compris les stages ordonnés et contrôlés par les établissements, ainsi que le trajet aller-retour non détourné du domicile à l'établissement.

RISQUES GARANTIS

B

A

A+

ÉLÈVE VICTIME D'ACCIDENT :

- remboursement des frais médicaux après intervention de la sécurité sociale et des mutuelles complémentaires (chambre particulière)
- frais prescrits médicalement mais non remboursés par la sécurité sociale (consultations médecines douces : homéopathie, acupuncture, ostéopathie...) 4 consultations dans la limite de 30 euros par visite
- prothèse dentaire, par dent
- appareils d'orthodontie (bris ou perte)
- lunettes et lentilles (bris, perte ou vol)
- prothèse auditive (bris ou perte) par appareil
- frais de garde (du 9^e au 53^e jour)
- frais de transports de l'élève provisoirement handicapé 30€/jour, avec un plafond de :
- frais de remise à niveau scolaire du 15^e jour jusqu'à la fin du 8^e mois avec un plafond de :
- frais de recherche et de secours
- frais de rapatriement dans le cadre des activités scolaires
- décès, capital (1)
- infirmité permanente, capital de base réductible en fonction du taux d'I.P.P. (1) (les invalidités inférieures ou égales à 5 % ne sont pas indemnisées)
- frais d'adaptation du logement occupé par l'élève et/ou du véhicule utilisé pour son transport (2)

DOMMAGES AUX BIENS DE L'ÉLÈVE :

- vol par agression sur le trajet domicile-école et vol dans les établissements scolaires :
 - vêtements personnels
 - manuels scolaires, mallette
 - cartable et fournitures scolaires
 - vélo, trottinette **NOUVEAU**
 - instrument de musique
- Dommages :
 - dommages accidentels instruments de musique
 - dommages collision bicyclette avec un tiers identifié

ASSISTANCE (ACCIDENT, MALADIE GRAVE DE L'ÉLÈVE) :

- Soutien psychologique en cas de harcèlement, agression, racket
- rapatriement ou transport sanitaire de l'enfant blessé ou malade **NOUVEAU**
- transport et rapatriement du corps en cas de décès
- frais annexes
- soins médicaux à l'étranger
- transport d'un membre de la famille
- frais d'hôtel

ÉLÈVE RECONNU RESPONSABLE DE L'ACCIDENT :

- dommages corporels et immatériels en résultant
- dommages matériels
- dommages causés par un élève stagiaire au matériel confié par l'entreprise d'accueil

PROTECTION JURIDIQUE :

- E-Réputation **NOUVEAU** (prise en charge, assistance technique du traitement des données préjudiciables).
- litiges survenant dans l'environnement scolaire

FORMULES

VOTRE GARANTIE PREND EFFET

le jour de la rentrée si la souscription intervient dans les 15 jours qui suivent ; au-delà, le jour de réception de votre règlement à votre association locale.

(1) garantie maximum 1 525 000€ en cas de sinistre collectif
(2) si invalidité permanente égale ou supérieure à 50%

7 500 €

75 €

250 €
400 €
200 €
1 000 €
20 €/jour

1 500 €

1 220 €
4 000 €

5 000 €

60 000 €

Exclu

100 €

100 €

100 €

Exclu

Exclu

Exclu

Exclu

15 000 €

75 €

350 €
600 €
400 €
1 000 €
30 €/jour

1 500 €

1 525 €
5 000 €

5 000 €

100 000 €

1 500 €

100 €

100 €

100 €

300 €

320 €

320 €

300 €

15 000 €

75 €

500 €
900 €
600 €
1 500 €
40 €/jour

1 500 €

2 500 €
6 000 €

5 000 €

200 000 €

3 000 €

200 €

200 €

200 €

600 €

1 500 €

1 500 €

600 €

à concurrence des frais réels

3 consultations maximum dans la limite de 54 € par consultation

frais réels

frais réels

310 €

10 000 €

frais réels

30 €/jour

dans la limite de

250 € max

16 000 000 €

1 400 000 €

15 250 €

5 000 €

illimitée

16 000 €

frais réels

frais réels

310 €

10 000 €

frais réels

50 €/jour

dans la limite de

350 €

16 000 000 €

1 400 000 €

15 250 €

5 000 €

illimitée

16 000 €

frais réels

frais réels

500 €

20 000 €

frais réels

70 €/jour dans

la limite de 500 €

max par sinistre

16 000 000 €

1 400 000 €

23 000 €

5 000 €

illimitée

16 000 €

B

10 €
par enfant

limitée aux risques
liés aux activités
scolaires et au trajet
domicile/école/
domicile

A

19 €
par enfant

garantie complète 24h/24, 7j/7, liée
aux risques encourus trajet domicile/par
l'enfant dans toutes ses activités école/
domicile scolaires et extra-scolaires

A+

26 €
par enfant

PARENTS D'ÉLÈVES : MODE D'EMPLOI

FICHE N° 36

QUELLES AIDES FINANCIÈRES POUR LES FAMILLES ?



Bourses, allocations, primes... Les familles peuvent bénéficier d'aides financières pour la scolarité de leurs enfants. Mais sous condition : ne pas dépasser un certain niveau de ressources.

Fournitures scolaires, services liés à l'école (cantine, transport, assurances...), vêtements de sport, inscription à des activités extrascolaires... A chaque rentrée scolaire son lot de dépenses ! Pour faire face à ces frais, une allocation de rentrée scolaire (ARS) peut être versée aux familles. Une aide qui concerne chaque année environ 3 millions de familles, l'ARS étant attribuée sous conditions de ressources. Ainsi, pour en bénéficier à la rentrée 2016, vos ressources de l'année 2014 ne devront pas dépasser 24 404 euros pour un enfant, 30 036 euros pour deux enfants, 35 668 euros pour trois enfants, etc. (5 632 euros par enfant supplémentaire). L'allocation est versée pour chaque enfant scolarisé, âgé de 6 à 18 ans. Plus précisément, pour l'ARS 2016, l'enfant doit donc être né entre le 16 septembre 1998 et le 31 décembre 2010.

Depuis quelques années maintenant, l'allocation de rentrée scolaire est modulée suivant l'âge de l'enfant, et non selon le niveau d'études. Voici le barème pour l'année scolaire 2016-2017 :

- 363 euros, pour un élève âgé de 6 à 10 ans
- 383,03 euros, pour un élève âgé de 11 à 14 ans
- 396,29 euros, pour un élève âgé de 15 à 18 ans.

Si vous y avez droit, aucune démarche à effectuer, l'ARS vous sera versée automatiquement fin août par la caisse d'allocations familiales dont vous dépendez, à la condition que vous soyez déjà allocataire (c'est le cas si vous bénéficiez par exemple des allocations familiales – versées à partir de 2 enfants).

Notez enfin que si vous dépassez de peu les plafonds de ressources, vous pouvez prétendre à une allocation partielle.

Des bourses dans le secondaire

Mise à part l'ARS, il n'existe pas de bourses pour les élèves en primaire. C'est seulement à partir de la 6^e, et jusqu'en terminale, que des bourses (collège et lycée) sont attribuées pour une année scolaire, sous conditions de ressources, en fonction des charges de la famille de l'élève. Pour l'année scolaire à venir, ce seront les ressources de 2014 (revenu fiscal de référence) qui doivent être prises en compte. Les calculs d'attribution étant assez complexes, pour en savoir plus, contactez le secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant ou rendez-vous sur le site du ministère qui propose un simulateur de bourse.

La bourse est versée en trois parts égales, à chaque trimestre, déduction faite des éventuels frais de demi-pension ou de pension. Le dépôt de la demande de bourse peut généralement se faire jusqu'au début des vacances de Toussaint – le dossier vous étant transmis à la rentrée par l'intermédiaire de votre enfant.

Ces bourses des collèges et des lycées peuvent être complétées par des aides financières spécifiques. Ainsi, tous les internes boursiers dans le second degré se voient automatiquement attribuer une prime d'internat : 258 euros pour l'année scolaire 2016-2017. Enfin, des primes peuvent également être attribuées aux élèves qui bénéficient déjà d'une bourse des lycées, en particulier la prime dite « d'équipement ». D'un montant annuel de 341,71 euros, elle concerne les élèves de 1^{re} année de certains CAP, de bac professionnel ou technologique ou de brevet de technicien. ■



DU CHANGEMENT POUR LES BOURSES AU MÉRITE

Des bourses au mérite sont attribuées de plein droit aux élèves boursiers qui ont obtenu une mention bien (plus de 14 de moyenne) ou très bien (plus de 16 de moyenne) au diplôme national du brevet (DNB). Alors que son montant était fixé à 800 euros depuis plusieurs années, à compter de la prochaine année scolaire, le montant de cette bourse sera indexé en fonction de l'échelon de bourse. Elle variera ainsi de 402 euros annuels (échelon 1) à 1002 euros (échelon 6). Cette bourse est versée pour toute la durée de la scolarité en lycée menant à un bac général, technologique ou professionnel... à la condition que l'élève continue à obtenir de bons résultats scolaires et fasse preuve d'assiduité, sinon l'octroi de cette bourse peut être suspendu !

CPGE, GRANDES ÉCOLES : DE

Polytechnique, Saint-Cyr, HEC... Spécificité française, les grandes écoles jouissent d'une réputation d'excellence et d'élitisme. Sélectives, mais basées sur le mérite, elles s'ouvrent désormais à un plus large public, les voies d'admission se diversifiant, même si les classes préparatoires (CPGE) demeurent le meilleur chemin pour y accéder.

Qu'entend-on par « grande école » ? Si elles ont pour point commun de « recruter leurs élèves par concours et d'assurer des formations de haut niveau », comme le définit l'Education nationale, l'appellation « grande école » regroupe en réalité différentes catégories d'établissements de l'enseignement supérieur : écoles d'ingénieurs (les plus nombreuses), d'agronomie et vétérinaires, écoles de management qui forment aux métiers de la gestion, du management, du marketing et de la finance, écoles normales supérieures (ENS) qui préparent aux métiers de l'enseignement et de la recherche. Mais également des écoles très spécifiques, telles l'École des chartes, qui forme des archivistes-paléographes, et les grandes écoles militaires, comme l'École de Saint-Cyr, qui prépare aux carrières d'officier dans l'armée de terre.

Ces écoles proposent le plus souvent des formations en 3 ans (5 ans pour les écoles vétérinaires) et sont accessibles, sur concours, après deux années d'études après le bac ; les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) étant la voie privilégiée.



Création française, les grandes écoles privilégient le principe du mérite. Une histoire qui remonte au XVII^e siècle ! Aujourd'hui, la notion de concours – avec une forte sélectivité – est généralisée à toutes les grandes écoles, ce qui en fait une de leurs spécificités.

Avant la grande école, la classe préparatoire

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) préparent leurs étudiants aux concours des grandes écoles, en

deux ans ou trois ans – une année de redoublement est permise. Installées dans des lycées, elles recrutent après la terminale, sur dossier (inscription avec le dispositif APB, admission post-bac). Ces

REPÈRE

CHIFFRES-CLÉS

- 85 % des étudiants débutant une CPGE scientifique intègrent une grande école
- Aux concours 2014 des écoles d'ingénieurs, 30,6 % des inscrits sont des boursiers.
- Selon une étude de la DGESIP / DGRI de mars 2013 : dans les grandes écoles, 47 % des étudiants sont issus d'un milieu « cadres et professions intellectuelles supérieures », 10 % sont issus d'une

famille de catégorie « artisan, commerçant ou chef d'entreprise », seuls 5 % sont issus d'un milieu ouvrier.

- 107 grandes écoles proposent des filières par apprentissage.
- 40 % des masters (bac + 5) délivrés chaque année en France, soit plus de 60 000, le sont par les grandes écoles.

L'exigence à L'excellence

CPGE sont réparties en trois grandes catégories.

- **Les classes préparatoires littéraires** (hypokhâgne et khâgne) conduisent aux concours des écoles normales supérieures, de l'école nationale des chartes, mais aussi des écoles supérieures de commerce et de gestion, et des instituts d'études politiques (IEP). On distingue deux voies : les classes préparatoires A/L, dites "Lettres" et les classes préparatoires B/L, dites "Lettres et sciences sociales". Les baccalauréats L (55 % des effectifs en 2014) et S sont à privilégier pour accéder à ces classes prépas.

- **Les classes préparatoires scientifiques** préparent elles les étudiants aux concours des écoles d'ingénieurs, des écoles normales supérieures et des écoles nationales vétérinaires. Elles sont classées en 7 voies, qui préparent chacune à des concours distincts. Deux exemples : les voies appelées MPSI et PCSI (dédiées principalement aux élèves titulaires d'un bac S – 95 % des étudiants en CPGE scientifique !) permettent l'accès aux concours d'entrée des écoles renommées que sont Polytechnique, Centrale, les Ecoles nationales supérieures des Mines, l'École nationale des Ponts et Chaussées, entre autres. Autre exemple, la voie « TPC » (ouverte notamment aux bacheliers technologiques STL), elle,

REPÈRE

Féminisation croissante dans les écoles d'ingénieurs

Qui a dit que les maths étaient réservées aux garçons ?! La promotion des études scientifiques auprès des filles porte ses fruits : elles représentaient 28,4 % de l'effectif total d'élèves-ingénieur(e)s en 2014-2015, toutes typologies d'écoles confondues, avec 36 857 étudiantes inscrites (Enquête de la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques - SIES). Une hausse de 42,2 % sur les dix dernières années !

En 2014, le nombre de nouvelles diplômées d'écoles d'ingénieurs était de 9 617, ce qui correspond à 29,3 % de la totalité des élèves-ingénieurs diplômés pour cette même année. Il s'agit d'une hausse de 4 % par rapport à l'année précédente.

A titre de comparaison, on compte 50 % de jeunes filles dans les écoles de commerce et de management.

donne accès aux concours d'entrée des écoles de chimie.

- Organisées en trois filières (scientifique, économique et technologique), **les classes préparatoires économiques et commerciales** préparent les étudiants aux concours des écoles supérieures de commerce, des écoles nationales de la statistique, des instituts d'études politiques, ainsi que de l'École normale supérieure de Cachan, qui est spécialisée dans les disciplines technologiques, scientifiques et de gestion.

scientifique, un peu plus de 10 000 en 1^{re} année de CPGE économique et sociale, et un peu moins de 7 000 dans la filière littéraire. Au terme de leurs années de classes préparatoires, les étudiants qui n'intègrent pas une grande école peuvent poursuivre leurs études à l'université. A leur intention, une attestation descriptive du parcours de formation de chaque étudiant est délivrée, mentionnant les crédits qu'il peut faire valider par l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel il poursuivra ses études.

Autres voies d'accès

Si les classes préparatoires ont été spécialement créées pour préparer les concours aux grandes écoles (d'où leur nom !), elles ne sont plus, loin de là, le seul chemin pour les intégrer. Alors qu'en moyenne 4 élèves sur 10 inscrits dans une grande école ont suivi une CPGE, la conférence des grandes écoles (association qui regroupe la quasi-totalité des grandes écoles en France) explique cette nouvelle situation par deux grandes raisons :

– la forte progression des offres de forma-
(suite page 16)

La formation en classe prépa est très exigeante et requiert de fortes capacités de travail : pendant deux ans au moins, les élèves y suivent un enseignement intensif, avec des horaires chargés, et doivent fournir un travail personnel conséquent, avec de nombreux devoirs à rendre et des « colles » (interrogations orales) à raison de 2 heures par semaine.

A la rentrée 2013, on dénombrait environ 25 000 étudiants inscrits en 1^{re} année de CPGE



tion en 5 ans directement après le baccalauréat. Par exemple : les Instituts nationaux de sciences appliquées, Universités technologiques, Ecoles nationales d'ingénieur, qui proposent 8 000 places post-bac sur les 29 000 diplômés annuels des écoles d'ingénieurs françaises. Si les écoles de commerce sont moins nombreuses sur ce positionnement post-bac, les titulaires d'un bac + 2, type BTS ou DUT, intègrent de plus en plus ces grandes écoles.

- Une multiplication des passerelles universités - grandes écoles et une meilleure connaissance de ces passerelles possibles (concours parallèles), accessibles aux étudiants titulaires d'une licence universitaire, d'un DUT ou d'un BTS.

Caractéristiques notables

Les grandes écoles se caractérisent par leur grande autonomie. Même si les étudiants en sortent avec des connaissances pointues dans certains domaines (chimie, aéronautique, gestion...), la formation encourage l'acquisition d'une culture pluridisciplinaire solide. La pédagogie y est souple, mais encadrée, et s'organise autour de cours magistraux et de travaux en petits groupes. Les directeurs de ces établissements, notamment des grandes écoles de commerce et d'ingénieurs, privilégient aussi une coopération



Avant le passage en grande école, la classe prépa demande un travail intensif avec des évaluations permanentes, comme ici avec les fameuses « colles » !

étroite avec les milieux économiques, les échanges avec des établissements d'enseignement étrangers, ainsi que la constitution de réseaux utiles dans la poursuite de la vie professionnelle.

Quelle insertion professionnelle ?

Sortir diplômé d'une grande école ouvre la voie à des postes de cadres (managers ou ingénieurs) dans les grandes entreprises et dans l'administration notamment. Le master (bac+5), diplôme délivré par les grandes écoles, une garantie d'emploi à la sortie ? Globalement, on peut répondre par l'affirmative. L'enquête insertion des jeunes Diplômés de la Conférence des Grandes Écoles, réalisée en 2015 auprès de 173 grandes écoles, montre que le taux net d'emploi des jeunes

diplômés oscille autour de 80 % – après 12-15 mois sur le marché du travail, seuls 6,5 % des jeunes diplômés sont à la recherche d'un emploi. Chiffre encore plus significatif, l'entrée dans la vie active est rapide puisque plus de la moitié des élèves ont trouvé un emploi avant la sortie de leur école et 75 % moins de deux mois après.

Autre indicateur marquant : de 15 à 20 % d'une promotion commencent une carrière professionnelle à l'étranger. Preuve s'il en est de l'ouverture à l'international apportée par les formations des grandes écoles. Un atout parmi beaucoup d'autres, comme le salaire d'embauche des jeunes diplômés, trois fois sur quatre en CDI, qui s'élève en moyenne à 33 000 euros bruts annuels. ■

REPÈRE

QUELS FRAIS DE SCOLARITÉ ?

A l'inverse de l'université, où suivant le niveau d'étude, les frais d'inscription sont réglementés (et assez peu élevés toute proportion gardée – 184 euros pour une année en licence par exemple), les frais de scolarité des grandes écoles sont eux très variables. Par exemple, celles qui forment à l'administration ou à l'armée (Polytechnique, l'ENA, l'ENS, Saint-Cyr...) rémunèrent leurs étudiants le temps de leur scolarité ! Mais ceux-ci sont ensuite obligés de travailler dans la fonction publique quelques années. S'ils souhaitent la quitter, ils doivent racheter leur scolarité, autrement dit rembourser une partie de l'argent qui leur a été versé pendant leurs études (jusqu'à 50 %).

Dans les écoles d'ingénieurs, les frais font le grand écart : de 615 euros par an (année 2015-2016) dans les écoles sous tutelle du ministère de

l'Enseignement supérieur (55% des écoles) à plus de 9000 euros par an dans certaines écoles privées.

CES « CHÈRES » ÉTUDES DE COMMERCE

En revanche, en ce qui concerne les écoles de commerce, qui sont en grande majorité privées, les frais de scolarité sont très élevés et varient en moyenne autour de... 10 000 euros par an ! Le recours à un prêt étudiant est donc – très – souvent indispensable... Les écoles de commerce proposent d'ailleurs un financement grâce à des conventions passées avec des banques partenaires... On remarquera que le « prêt étudiant garanti par l'Etat » est lui suspendu depuis mars 2016... Notons enfin que les étudiants boursiers bénéficient généralement d'une exonération partielle des frais de scolarité.

PROFESSION VÉTÉRINAIRE

S'occuper plus tard des animaux, c'est le rêve de beaucoup d'enfants ! Mais la route est longue pour devenir vétérinaire... 7 années d'études après le baccalauréat !

Protéger et soigner les animaux sont les missions premières du vétérinaire. Mais cette profession recouvre en fait plusieurs métiers. « *Tout le monde connaît le praticien, mais il y a également des vétérinaires dans la recherche, l'industrie pharmaceutique et alimentaire, la protection des populations, l'armée...* », explique Pascal Hoc, vétérinaire en Indre-et-Loire. Il existe aussi beaucoup de différences entre les

clientèles : canine, rurale, équine, nac (nouveaux animaux de compagnie). Ce sont donc des compétences très variées ». L'Ordre national des vétérinaires dénombre ainsi pas moins de 9 spécialités de vétérinaires, la plus connue étant celle de vétérinaire canin, le praticien qui s'occupe des animaux de compagnie : chiens et chats, mais aussi



Outre l'information donnée par l'Onisep (onisep.fr), un site est à privilégier : www.veterinaire.fr, le site officiel de l'Ordre national des vétérinaires, qui propose une information complète sur les différents métiers vétérinaires et la formation qui permet d'y accéder.



Pascal Hoc, vétérinaire canin à Monnaie (Indre-et-Loire)

« OUTRE AIMER LES ANIMAUX, IL FAUT AIMER LES GENS, LES RESPECTER »

Outre les aspects techniques appris pendant une longue formation, quelles sont les qualités ou les compétences spécifiques nécessaires à l'exercice de la profession de vétérinaire ?

Pour ce qui est de mon travail de praticien canin, outre aimer les animaux, il faut aimer les gens, les respecter et essayer de les comprendre. Il faut être humble, personne ne peut tout savoir et l'on fait des erreurs. Il faut être capable de reconnaître ses erreurs et ses insuffisances pour progresser et proposer les meilleurs choix possibles. Il faut également avoir envie et se donner les moyens de se former car la médecine évolue très vite.

La pratique du métier a-t-elle changé ces dernières années ?

Le métier de vétérinaire praticien a énormément évolué. Que se soit pour les vétérinaires ruraux ou canins. Les connaissances évoluent. Les mentalités évoluent. La réglementation évolue : l'animal n'est plus un "bien meuble" mais un "être sensible", une évolution qui suit celle de la société. La façon même d'aborder la médecine a changé : la médecine basée sur les preuves a bouleversé les connaissances. L'utilisation plus fréquente de machines (scanner, IRM...), de techniques (coelioscopie...) et de matériel (stents, pace-maker...) de plus en plus sophistiqués et précis nous ont fait faire un bon en avant.

oiseaux, tortues, poissons, lapins, hamsters... Des animaux aussi nombreux que la population française !

Le vétérinaire exerce le plus souvent en cabinet, seul ou en groupe. Une profession libérale qui demande une grande disponibilité (continuité des soins en urgence, service de garde...) et des qualités relationnelles : il doit notamment savoir gérer les situations d'angoisse des propriétaires très attachés à leurs animaux.

Une seule voie de formation

Seuls quatre établissements forment des vétérinaires : les écoles nationales vétérinaires de Maisons-Alfort, de Lyon, de Nantes et de Toulouse. Pour y accéder, il faut passer un concours après deux années d'études post-bac en classe préparatoire B.C.P.S.T. (biologie, chimie, physique, sciences de la terre) ou T.B. (Technologie - Biologie). Un concours parallèle existe pour les étudiants issus de l'université : renseignements sur le site www.concours-agro-veto.net.

Comme pour les médecins, la profession de vétérinaire est réglementée et un *numerus clausus* est fixé chaque année par le ministère de l'Agriculture. Ainsi, l'an passé, 554 places seulement étaient ouvertes dans les quatre écoles vétérinaires. ■

**BROCHURE
GRATUITE SUR**

www.ef.com
et au
01 42 61 50 22

SÉJOURS LINGUISTIQUES À L'ÉTRANGER

- > Séjours linguistiques encadrés pendant les vacances scolaires
- > Cours tous niveaux à partir de la 6ème
- > Séjours à thème : chant, sport, mode...
- > Hébergement chez l'habitant ou en résidence
- > Progrès rapide avec la méthode EF Action Learning

Bureaux EF

Paris : 01 42 61 50 22
Strasbourg : 03 88 16 16 05
Lyon : 04 72 69 54 50

Nice : 04 92 00 09 90
Marseille : 04 96 17 06 80
Bordeaux : 05 56 13 21 13

Toulouse : 05 61 23 63 94
Nantes : 02 40 35 89 20
Lille : 03 28 80 12 60



www.facebook.com/EFFrance

www.ef.com

SÉJOURS LINGUISTIQUES ENFANTS & ADOLESCENTS

Un atout pour leur avenir ! Efficaces, de qualité et en toute sécurité !

**ACTIVA
LANGUES
.COM**

LES LUDIQUES

ANGLAIS +
Rugby • Football • Basket • Golf
Équitation • Surf • Danse • Musique
Circuits découverte (Angleterre, Californie
ou Afrique du Sud)

LES CURIEUX

ANGLAIS +
Art • Mode • Stylisme • Design • 3D
Animation • Effets spéciaux • Architecture
ESPAGNOL +
Composition de musique électronique

LES SÉRIEUX

**Pour futurs Prépas Ecoles de commerces,
ingénieurs ou Sciences Po :**

Mini MBA • Young learners • Sciences
& Technology Explorer • Préparation
d'examens ou tests

LES CLASSIQUES

Langues et multiactivités
Dans des centres internationaux avec
des jeunes du pays

**Des programmes plus efficaces
pour parents et jeunes exigeants**

Pour les plus avancés :

- Programmes individuels internationaux
 - Pas de regroupements entre francophones
- Anglais • Espagnol • Allemand • Italien
Portugais • Chinois • Japonais • Russe • Arabe



www.activa-langues.com • 01 43 07 56 38

APPRENTISSAGE DES LANGUES VIVANTES, UN MAL FRANÇAIS ?

Les enquêtes se suivent et leurs conclusions se ressemblent. Les Français ne sont pas bons en langues. Les réformes censées tirer vers le haut le niveau des élèves ont beau se succéder, rien n'y fait. Pour tenter une fois de plus d'inverser cette tendance, de nouvelles mesures entreront en vigueur à la rentrée prochaine. Les enseignements de la première et de la deuxième langue vivante commenceront encore plus tôt qu'aujourd'hui. Des efforts seront aussi portés sur la diversité linguistique (y compris celle des langues régionales), la mobilité des élèves et la formation des enseignants. L'enjeu est important. Nos faiblesses en langues commencent à peser sérieusement sur le rayonnement des salariés français dans le monde et sur l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi. D'après le rapport « Langues et employabilité » concernant les années 2014 et 2015, 45 % des entreprises font de la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères un critère de recrutement. Plus que jamais, savoir parler français ne suffit plus !

CB

Alors, cette rentrée ?

Les profs veulent qu'on fabrique du thé anglais virtuel, avec des Ukrainiens... Ils appellent ça « e-twinning » !





REPÈRE

Une première langue dès le CP

C'est l'une des avancées les plus visibles du plan Stratégie langues vivantes. A la rentrée prochaine, l'enseignement de la première langue vivante commencera dès le CP et non plus en CE1 comme c'est le cas aujourd'hui. La deuxième langue, quant à elle, sera abordée à partir de la classe de cinquième. Jusque-là, elle l'était en quatrième. Ce commencement précoce augmentera de manière significative le nombre d'heures allouées aux langues vivantes sur l'ensemble de la scolarité. Ces nouveaux quotas d'heures s'accompagneront de nouveaux programmes conçus par cycle et adossés au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Elles devaient disparaître à partir de la rentrée 2016 avec le lancement de l'enseignement d'une deuxième langue vivante dès la cinquième. Finalement, environ deux tiers des classes bilangues (où l'on enseigne deux langues - généralement l'anglais et l'allemand) seront préservés.

La rentrée 2016 sera celle des langues. Les premiers effets du plan Stratégie langues vivantes, dévoilé par la ministre de l'Education nationale Najat Valaud-Belkacem en janvier dernier, verront le jour dès le mois de septembre. Ce plan s'appuie d'abord sur une diversification de l'offre linguistique. Aujourd'hui, en effet, seuls 8 % des élèves de primaire étudient une autre langue que l'anglais. Ils étaient autour de 20 % en 2001-2002. La ministre, pour qui cette omniprésence de la langue de Shakespeare à l'école pose problème, promet que, dès la rentrée 2016, 5500 écoles élémentaires proposeront l'enseignement d'une autre langue vivante que l'anglais, soit 1 200 de plus qu'aujourd'hui. Un accent particulier sera mis sur l'allemand : 1 000 écoles et 700 collèges de plus enseigneront la langue de Goethe. Le plan Stratégie langues vivantes entend aussi rendre les parcours linguistiques plus cohérents afin qu'un élève qui a appris l'allemand en primaire ne soit pas obligé d'arrêter au collège faute d'enseignement. Une carte permettant de géolocaliser les offres de langues vivantes partout en France sera prochainement mise en ligne sur le site de l'Onisep.

Inégalités territoriales

Le renforcement de la mobilité des élèves

constitue l'autre enjeu de ce plan Langues. Durant l'année 2014-2015, seuls 11,3 % des élèves sont partis à l'étranger dans le cadre d'un projet scolaire. Même si c'était un peu plus que l'année précédente (9,5 %), cette proportion reste faible. Surtout, en fonction du département dans lequel ils habitent, les élèves n'ont pas les mêmes chances d'en bénéficier. Alors que plus de 15 % des élèves du Finistère ou des Ardennes sont partis à l'étranger dans le cadre d'un voyage scolaire, moins de 5 % des élèves de Seine-et-Marne ou des Bouches-du-Rhône ont fait de même. Et trop d'élèves passent toute leur scolarité sans jamais avoir la possibilité de se rendre dans un pays étranger.

La mobilité est pourtant essentielle pour améliorer sa pratique, découvrir la culture du pays et surtout permettre à l'élève de cerner l'intérêt qu'il peut tirer en apprenant cette langue. Afin d'accroître ce genre d'échanges, le ministère souhaite que d'ici 2017 tous les collèges et lycées soient engagés dans un partenariat avec un établissement étranger et que 50 % des écoles de primaire soient impliquées dans un projet international (lire notre interview Grand témoin sur le programme eTwinning, page 24). Par ailleurs, la circulaire encadrant les séjours des élèves à l'étranger devrait être mise à jour et les expériences à



Marie-Line Kiebel, enseignante de primaire à l'école de Rhinau (67)



« JE VOUDRAIS POUVOIR FAIRE PLUS »

« Bien que je parle couramment l'anglais, je suis tenue d'enseigner l'allemand à mes CM2. Pendant plusieurs années, j'ai pu m'appuyer sur un intervenant, mais depuis l'année dernière, ce n'est plus le cas. Deux formations de 3 semaines à Strasbourg et 1 mois à Stuttgart m'ont permis de progresser, sans toutefois atteindre un niveau suffisant pour enseigner correctement l'allemand à mes élèves. Aujourd'hui, une collègue intervient dans ma classe une fois par semaine pour s'occuper de la partie

orale dans le cadre d'un échange de service. Pour ma part, je me charge de l'écrit en m'appuyant sur les programmes officiels et sur divers supports pédagogiques. Bien que les résultats soient là, je voudrais pouvoir faire plus. J'aimerais instaurer des rituels quotidiens en allemand comme le font des collègues bilingues ou bien organiser des échanges avec des écoles outre-Rhin, ce que je ne peux pas faire faute de pouvoir communiquer avec les enseignants ».

l'étranger devront dorénavant être valorisées, par exemple en faisant figurer dans le nouveau livret scolaire les compétences acquises par l'élève lors de ces déplacements.

La France à la traîne

Ce énième plan d'apprentissage des langues vivantes sera-t-il le bon ? Il faut l'espérer, car les années passent et les Français restent inexorablement parmi les Européens maîtrisant le moins bien les langues étrangères. Le dernier indice édité par EF Education First place la France à la dernière place des pays de l'Union européenne au niveau de leurs compétences en anglais, très loin derrière la Suède et la Finlande et juste devant la Russie, la Turquie et l'Azerbaïdjan. Ces conclusions rejoignent celles de la dernière enquête européenne sur les compétences linguistiques, publiée en juin 2012, selon laquelle les Français seraient les plus mauvais de tous les Européens en anglais, que ce soit pour la lecture, la compréhension orale et la production écrite. Seulement 14 %

des élèves français parleraient convenablement anglais, contre 82 % à Malte ou en Suède !

La France n'est pourtant pas restée les bras croisés. Le début de l'enseignement des langues vivantes n'a cessé d'être avancé et la formation des enseignants a été renforcée. Depuis 2010, les lauréats au concours de professeurs des écoles doivent justifier du niveau 2 du CLES, une certification mesurant les compétences en langues, et des formations sont prévues pour les enseignants ayant quitté les IUFM (Instituts universitaires de formation des maîtres, remplacés depuis par les Espé) avant

(suite page 22)



Un environnement LINGUISTIQUE DÉFAVORABLE

En matière d'apprentissage des langues vivantes, le système éducatif français n'a pas fini de rattraper son retard. Dans des pays comme l'Espagne, Malte, la Croatie ou la Pologne, par exemple, l'enseignement de l'anglais commence encore plus tôt qu'en France. Dans la grande majorité des autres pays, la formation des enseignants est nettement plus poussée. La France fait aussi partie des pays européens où l'enseignement d'une matière en langue étrangère (l'histoire enseignée en anglais, par exemple) est le moins développé. Au-delà des cours, la réussite passe également par un environnement linguistique favorable. Ainsi, dans les pays qui affichent plusieurs langues officielles, les enfants sont baignés dès leur plus jeune âge dans une culture multilingue. Et si les élèves du Nord de l'Europe parlent mieux anglais que nous, c'est aussi parce qu'ils y sont confrontés dès leur plus jeune âge, à la télé et au cinéma notamment.



une semaine POUR LES LANGUES

Du 9 au 13 mai dernier s'est déroulée la toute première édition de la Semaine des langues vivantes. Cette initiative lancée dans le cadre du plan Stratégie Langues vivantes vise à mettre en avant les langues et la diversité linguistique au sein des établissements scolaires, mais aussi en dehors.

Pendant une semaine, partout en France, du primaire au lycée, les élèves et leurs parents ont été informés sur les initiatives existantes et sensibilisés à l'importance d'apprendre les langues vivantes pour trouver un métier. « Osons les langues ! » était le thème de cette première édition qui devrait être renouvelée chaque année.

cette date. D'innombrables ressources utilisables en classe leur sont aussi proposées, qu'elles soient générées par des établissements publics (Météo France, le Louvre, l'Institut du monde arabe, la Bibliothèque nationale de France...) ou qu'elles proviennent de médias étrangers, à l'image du programme BBC Worldwide learning ou de ce que propose la RTVE espagnole. A partir de la rentrée prochaine, élèves et enseignants germanis-

tes pourront en outre piocher dans les ressources du portail Deutsch für Schulen mis en place par le Cned (centre national d'éducation à distance) et l'Institut Goethe sur le modèle d'English for schools pour l'anglais.

Les enseignants sont aussi de plus en plus nombreux à s'appuyer sur les nouvelles technologies pour enseigner les langues. Grâce aux ordinateurs, les élèves peuvent visionner des vidéos en anglais, et avec les tablettes numériques, ils peuvent enregistrer leur voix, se corriger et envoyer leurs devoirs par mail à l'enseignant. Enseignante à l'école des Marronniers de Meaux (77), Isabelle Dufrêne utilise quant à elle régulièrement les forums et le système de visioconférence proposés par la plate-forme en ligne eTwinning pour faire communiquer en anglais ses CE2 avec des élèves de Pologne, de Grèce, de Belgique et de Turquie. « Ils ont commencé par présenter leur école, leur famille, leur pays... Aujourd'hui, ils travaillent sur les musées et les œuvres d'art. Cette manière de faire crée de l'émulation et donne du sens à l'apprentissage. Récemment, mes élèves ont dû venir à bout d'une grille de mots



Les nouvelles technologies et les outils qu'elles permettent de développer sont un atout dans l'apprentissage d'une langue étrangère.

croisés que leur avaient soumise leurs correspondants. Ils se sont donné du mal pour la remplir. Et grâce à la visioconférence, ils se rendent compte qu'il existe des accents différents et ils osent prendre la parole sans avoir peur de faire des erreurs ».

Des doutes sur l'avenir

Diversité, mobilité... si le plan Stratégie langues vivantes est séduisant sur le papier, il n'est pas sans poser des questions. Le fait de diversifier l'offre de langues, par exemple, est a priori une bonne idée. Mais qu'advient-il lorsqu'un enfant ayant commencé à apprendre l'anglais se retrouvera dans une école où l'allemand est roi, après avoir déménagé par exemple ? Même chose pour les enseignants qui pourront très bien être évalués sur une langue pendant leurs études avant de devoir en enseigner une autre. Ces problèmes existent déjà, mais ils risquent de se multiplier malgré les promesses du ministère de tout mettre en œuvre pour que chaque élève puisse continuer à apprendre la même langue tout au long de sa scolarité.

REPÈRE

Le programme ERASMUS + FAIT BOUGER LES ÉLÈVES

S'il est surtout connu pour son rôle vers le public étudiant, le programme Erasmus + comporte aussi un volet destiné aux collégiens et aux lycéens.

Le programme Erasmus Mobilité des élèves permet ainsi aux jeunes d'au moins 14 ans et scolarisés à plein temps de passer entre 3 et 10 mois dans un établissement étranger. Il faut pour cela que l'établissement d'origine ait noué un partenariat avec l'école dans

laquelle il souhaite se rendre et ait déjà participé à des projets communs (exposition, création d'un journal ou autre). Avant son départ, des réunions sont organisées avec l'équipe enseignante et les parents ; ensuite, sur place, le jeune est encadré par des enseignants formés et hébergé dans une famille d'accueil. En 2014, 181 élèves français sont partis suivre une partie de leur année à l'étranger.

Des classes bilingues préservées... mais pas partout

Elles devaient disparaître à partir de la rentrée 2016 avec le lancement de l'enseignement d'une deuxième langue vivante dès la cinquième. Finalement, environ deux tiers des classes bilingues devraient être préservés. Face à la grogne, le ministère de l'Éducation nationale a étendu le concept de « classe bilingue de continuité » qui permet de maintenir une classe bilingue dans le cas où les élèves de sixième ont appris une autre langue que l'anglais au primaire. Le nombre d'éco-

les proposant une autre langue que l'anglais étant censé augmenter, des classes bilingues ouvriront dans certains collèges alors que d'autres fermeront ailleurs.

Pour autant, tous les collégiens ne seront pas logés à la même enseigne. Alors que l'académie de Paris gardera toutes ses classes bilingues, celles de Poitiers, Grenoble, Rouen et Lyon en perdront près des trois quarts. Quant à celle de Caen, elle n'en conservera que trois.

Faire débiter plus tôt l'étude de la première langue vivante va aussi dans le bon sens, à condition que la qualité de l'enseignement soit à la hauteur, ce qui est loin d'être le cas au primaire. Même si des efforts ont été réalisés, le niveau des élèves dépend encore en trop grande partie de l'investissement de l'enseignant et de sa capacité à lui-même parler cette langue. La loi pour la refondation de l'école votée en 2013 prévoit bien un plan exceptionnel de formation des enseignants du premier degré en langues, mais l'effort fourni semble insuffisant pour permettre de rattraper rapidement le retard accumulé.

Besoin et motivation

Quant à la réforme de la formation initiale, elle a été mise en place trop récemment pour montrer son efficacité. Sans compter qu'en matière de formation, tous les enseignants ne sont pas logés à la même enseigne. En fonction de l'académie dans laquelle ils exercent, certains enseignants bénéficient de stages de plusieurs semaines à l'étranger alors que d'autres doivent se contenter de quelques outils censés leur permettre d'enseigner une langue qu'ils ne maîtrisent pas.

Pour pallier ce manque d'expérience, certaines écoles font appel à de jeunes diplômés en langue ou à des locuteurs natifs aux qualités éducatives plus ou moins développées. Parfois, ce sont des professeurs de collège qui assurent les cours de langue en primaire. Mais faute de budget suffisant, ces alternatives restent rares et dans 98 % des cas, ce sont les enseignants du primaire qui assurent les séances de langue. La situation ne s'améliorera pas non plus tant que l'approche pédagogique ne changera

pas. Même si les directives ministérielles insistent sur l'importance d'une pratique régulière de l'oral en classe, les enseignants français ont encore trop tendance à privilégier la perfection grammaticale sur la base d'exercices, là où ils devraient tout faire pour inciter l'enfant à parler, quitte à ce qu'il se trompe. C'est tout le message de François Grosjean, professeur à l'université de Neuchâtel en Suisse, dans son ouvrage « Parler plusieurs langues : le monde des bilingues » : « Pour apprendre une langue étrangère, il faut surtout qu'il existe un besoin, si possible accompagné d'une motivation, précise-t-il. Avant d'être une matière scolaire, la langue vivante devrait être un moyen de communication ». ■



L'apprentissage du chinois est en plein boom dans le secondaire. Il arrive en 5^e position derrière l'anglais, l'espagnol, l'allemand et l'italien.

Grand Témoin

Marie-Christine Clément-Bonhomme



« La mise en situation est un puissant moteur »

En quoi eTwinning participe-t-il à l'apprentissage des langues étrangères ?

eTwinning est une plate-forme en ligne lancée en 2005 dans le cadre du programme eLearning de la Commission européenne. Elle fait aujourd'hui partie intégrante du programme Erasmus +. Elle met à disposition des enseignants et des élèves des outils pour travailler avec des homologues étrangers sur des projets communs dans des espaces totalement sécurisés appelés Twinspaces. Les classes peuvent échanger des courriers électroniques avec leurs correspondants, écrire un livre en commun, poster des vidéos ou encore communiquer en direct par le biais de visioconférences. D'ailleurs, eTwinning permet de valider certains items du B2i (brevet informatique et internet).

Même si rien ne vaut les échanges physiques, eTwinning rend possible une sorte de mobilité virtuelle, plus accessible et moins coûteuse. Aujourd'hui, 370 000 enseignants sont inscrits sur eTwinning, dont 33 000 en France. Nous constatons une accélération des inscriptions depuis 3-4 ans.

Comment expliquez-vous un tel enthousiasme ?

Les enseignants sont nombreux à rechercher de nouvelles manières d'enseigner les langues vivantes. eTwinning leur offre l'opportunité d'être mis en contact avec des partenaires de 35 pays différents pour monter des projets en commun. Il leur donne aussi la possibilité d'échanger avec des enseignants d'autres pays sur leurs pratiques pédagogiques. Avec eTwinning, ils rejoignent une communauté professionnelle en ligne.

Qui plus est, le système est très souple. Que ce soit au niveau du thème, de la forme, de la durée du projet ou du nombre de partenaires impliqués, les enseignants disposent d'une grande latitude. Ils peuvent aussi choisir de tra-

vailer avec leur classe entière, avec un groupe d'élèves ou bien dans le cadre d'un club. Ce sont eux enfin qui déterminent la langue utilisée pour les échanges. Dans la moitié des cas, il s'agit de l'anglais.

Grâce à eTwinning, les élèves apprennent plus facilement la langue.

Quelle est votre recette ?

Nous travaillons sous forme de projets avec, à chaque fois, une production finale, qu'il s'agisse d'un livre électronique, d'une exposition, d'un film... Cela donne un objectif aux élèves qui se sentent plus impliqués, plus motivés.

La mise en situation aussi est un puissant moteur. Les élèves savent que s'ils ne prononcent pas bien certains mots ou si une règle grammaticale importante leur échappe, ils ne seront pas compris. Le désir et la fierté de communiquer avec quelqu'un de leur âge les motivent aussi et la prise de parole est dédramatisée. Sachant qu'ils ne seront pas jugés, ils osent parler sans craindre de faire des erreurs. Notre expérience montre que pour réussir, il est essentiel de donner du sens à l'apprentissage, que les enfants comprennent pourquoi on leur demande d'apprendre une langue étrangère et à quoi elle leur servira. Cette approche qui a prouvé son efficacité mériterait d'être développée.

Plus d'informations : eTwinning.fr.



Marie-Christine Clément-Bonhomme est coordinatrice nationale d'eTwinning, plate-forme européenne visant à favoriser les échanges entre élèves et enseignants de différents pays.

« Il est essentiel que les enfants comprennent pourquoi on leur demande d'apprendre une langue étrangère et à quoi elle leur servira »



EUROCENTRES

Séjours linguistiques en immersion

Jusqu'à
35%
de réduction*

Devenir un pro en langues

- Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Russe, Japonais, Français...
- Des cours de langues variés, semestres linguistiques, préparations aux examens (ex: TOEIC, Cambridge, IELTS, Goethe, DELF, DELE...).
- Progrès rapides garantis grâce à la Méthode à Succès Eurocentres.
- Campus en ligne my.Eurocentres.

 eurocentres.com  **0800 903 552** (Numéro gratuit)

* Plus d'informations sur eurocentres.com

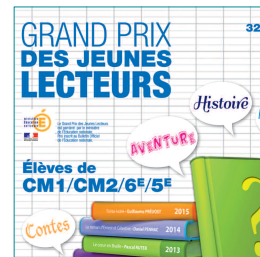
 **BRITISH
COUNCIL**

Stages d'anglais cet été

www.britishcouncil.fr/anglais



**STAGES
D'ANGLAIS**
LYON - MARSEILLE - PARIS



La PEEP aux Journées de la Refondation de l'École



Les lundi 2 et mardi 3 mai derniers, au Palais Brongniart à Paris, se sont déroulées « Les Journées de la refondation de l'École de la République ». Au programme de ces deux journées, qui ont réuni près de 2 000 acteurs de l'éducation, dont bien entendu des représentants de la PEEP (photo ci-dessous), des débats et des ateliers autour de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013. Au cœur des échanges, des sujets aussi divers que l'éducation inclusive, la lutte contre le décrochage scolaire, l'enseignement professionnel, les valeurs de la République, le numérique...

Valérie Marty, présidente nationale de la PEEP, est notamment intervenue dans le cadre du Café des parents, « La coéducation au service de la réussite des élèves », aux côtés de la ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem (photo ci-dessous).



LES LIVRES SÉLECTIONNÉS DU 32^e GPJL

Le comité de lecture du Grand Prix des Jeunes lecteurs, qui fête cette année sa 32^e édition, a dévoilé la liste des livres sélectionnés. Les élèves participants de CM1, CM2, 6^e et 5^e, auront à livrer leur impressions de lecture sur l'un des ouvrages suivants : Mimsy pocket et les enfants sans nom de Jean-Philippe ARROU VIGNOD (Ed. Gallimard Jeunesse), Chevaux de foudre d'Aurélie WELLENSTEIN, La grande rivière d'Anne ROSSI (Ed. Magnard Jeunesse), L'Apache aux yeux bleus perdus de Christel MOUCHARD (Ed. Flammarion), Quand la comtesse de Ségur vit brûler Moscou de Lorris MURAIL (Ed. Scribner), Les enquêtes de Tim et Chloé - Cours et ne te retourne pas ! de Sophie DIEUAIDE (Ed. Casterman). ■

RETROUVEZ LA VOIX DES PARENTS EN LIGNE

Votre magazine est disponible en version numérique, incluant des informations complémentaires, sur le site internet www.lavoixdesparents.com.

Le contenu du site « La Voix des Parents » étant réservé aux abonnés, entrez le code ci-dessous : il vous permettra un accès à la totalité du site internet. ■



Code d'accès pour le numéro 391 :
VDP391RC3

SÉJOURS LINGUISTIQUES ET SPORTIFS



5% de réduction pour les adhérents PEEP

La Fédération PEEP...

- ... sélectionne les prestataires sur des critères de qualité (environnement d'accueil, pédagogie, activités annexes...),
- ... garantit à tous ses adhérents des conditions privilégiées,
- ... conseille les familles dans le choix du séjour.

LES 5 PRESTATAIRES SE SONT ENGAGÉS SUR UNE "CHARTRE QUALITÉ",
GAGE DE SATISFACTION DES ENFANTS... COMME DES PARENTS !

Contacts

- Par téléphone :
01 44 15 18 06
- Par e-mail :
peep@peep.asso.fr
- Sur le site :
www.peep.asso.fr
- Par courrier :
Fédération PEEP,
89-91 bd Berthier
75847 Paris
Cedex 17



« Sports Elite Jeunes propose des vacances sportives pour les 7/17 ans, de l'initiation au perfectionnement »

- DISPENSER aux élèves un enseignement de qualité
- OFFRIR aux parents une garantie de réservation et de prix
- GARANTIR aux enfants un niveau de confort maximum
- ASSURER un contrôle régulier de la qualité des prestations, ainsi qu'une assistance sur le terrain
- PERMETTRE à l'enfant de participer quotidiennement à des activités hors de la famille

nouveautés

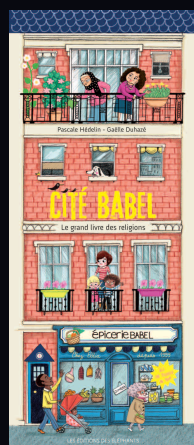
L'inclusion scolaire racontée par ceux qui la vivent

Dans les roues d'Alex raconte les aventures d'Alexandre, un jeune handicapé moteur, scolarisé dans un collège de quartier.

On y découvre ses difficultés relationnelles avec ses camarades de classe et ses professeurs, ses joies, ses amitiés naissantes, le rôle de son assistant de vie scolaire... Originalité de ce roman : il a été écrit par un groupe de jeunes élèves de l'IEM (Institut d'éducation motrice) Croix-Rouge de Villepatour, sous la direction de leur professeur de français.

Un ouvrage qui offre un nouveau regard sur l'inclusion scolaire des enfants et adolescents handicapés, à fois lucide et drôle, les situations vécues par les jeunes au gré de leur parcours scolaire sont décrites avec beaucoup d'humour. ■

« Dans les roues d'Alex ». Grrr...Art Éditions. 64 pages. 12 euros.



Cité Babel

Dans l'immeuble Cité Babel vivent trois familles aux croyances différentes : une musulmane, une juive et une chrétienne. Au rez-de-chaussée se trouve l'épicerie de monsieur Félix qui, lui, est athée. Au fil des saisons, le lecteur va partager les moments forts et les grandes fêtes de leur religion, ainsi que les rites liés à la naissance, au mariage, aux funérailles...

Destiné aux enfants à partir de 7 ans, ce grand livre-album (16x40 cm), joliment illustré, met en évidence les points communs des religions et l'importance du vivre ensemble. ■

« Cité Babel », de Pascale Hedelin, illustré par Gaëlle Duhazé. Les éditions des Eléphants. 30 pages. 16,50 euros.

Un album pour mieux comprendre l'autisme

« Je m'appelle Oscar et j'ai des super-pouvoirs ! Mais je ne suis pas vraiment un super-héros comme les autres. J'ai le syndrome d'Asperger (ça rime avec hamburger). Cela veut dire que mon cerveau fonctionne un peu différemment... Je vais vous raconter ma vie de tous les jours ! »

Par la voix d'Oscar, Mélanie Walsh, l'auteure, aborde l'autisme avec humour et délicatesse. Une lecture adaptée pour les plus jeunes, qui ne manqueront pas de s'attacher à un héros différent, mais débordant d'énergie. ■

« Oscar et ses super-pouvoirs », par Mélanie Walsh. Ed. Gallimard Jeunesse. 32 pages. 14 euros.



examens



Les bons outils pour réviser

Dernière ligne droite pour les révisions du bac et du brevet ! Les annales, proposées par de nombreux éditeurs parascolaires (Nathan, Hachette...), constituent un premier outil efficace. Elles permettent à la fois de prendre connaissance des sujets tombés les années précédentes et de leurs corrigés, et de se confronter à des énoncés similaires à ceux du jour fatidique. Sur internet, des quizz, fiches et exercices corrigés sont également disponibles sur de nombreux sites tels que www.izi-bac.fr ou www.toutpourlebac.com.

AUSSI SUR SMARTPHONES

Précurseur des applications développées sur smartphone pour les révisions du bac, Nomad Education propose à chaque candidat une application dédiée à sa série. Rédigée par des professeurs de l'Education nationale, chaque application reprend le programme sous forme de quizz et de mini-cours. Les plus : à chaque réponse, une explication détaillée est apportée, et un simulateur de résultats permet au candidat d'évaluer sa note globale. Ces applications sont gratuites et conçues pour tous types de smartphones.

Autre application : « Objectif Brevet », qui propose plus de 400 quizz pour revoir le programme sur les quatre matières passées à l'examen : français, maths, histoire-géographie-éducation civique, et histoire de l'art. Renseignement sur nomadeducation.fr. ■

DYSLEXIE

Des livres adaptés aux lecteurs dyslexiques

Pour les enfants dyslexiques (8 à 10 % des enfants scolarisés), la lecture est souvent synonyme d'effort, le déchiffrage étant lent et laborieux. Avec une mise en page et une police de caractère spécifiquement étudiées pour faciliter l'accessibilité à la lecture, les ouvrages de la collection lancée par Castelmor leur permettront de passer de la lecture-fardeau à la lecture-plaisir ! ■

Ouvrages disponibles (Ed. Castelmor) : Comme un poisson dans l'arbre de Lynda Mullaly Hunt, 14-14 de Silène Edgar et Paul Beorn (Prix Gulli du roman 2014), Niourk de Stefan Wul.





Le Mucem à Marseille

Niché entre ciel et mer, le Mucem, Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, propose un voyage original à la découverte des cultures des pays qui bordent la mer Méditerranée. A découvrir en famille, avec des animations spécialement conçues pour les enfants.



A quelques encablures du Vieux port de Marseille, le Mucem impressionne par son architecture spectaculaire, constitué de deux grands ensembles reliés par une passerelle : le « J4 », nouveau bâtiment carré de 72 mètres de côté et le fort Saint-Jean, monument historique entièrement restauré.

Ouvert en juin 2013, le Mucem est dédié à la découverte des étapes majeures des civilisations méditerranéennes à travers diverses thématiques aussi diverses que l'invention et l'extension des agricultures, les monothéismes, la citoyenneté et les droits de l'Homme, les voyages et les grandes découvertes. Les plus grands auront plaisir à déambuler de salle en salle, entre expositions permanentes et temporaires (renouvelées régulièrement), où ils pourront découvrir pas

moins de 250 000 objets, 130 000 estampes, dessins, affiches et tableaux et 450 000 photographies, qui retracent l'évolution culturelle des deux côtés de la Méditerranée.

Sur les traces d'Ulysse

Quant aux plus jeunes, ils ne sont pas oubliés ! L'Odyssée des enfants est en effet spécialement dédiée aux enfants en famille (7-12 ans). Ce jeu, qui propose à l'enfant d'aider Ulysse à échapper à la nymphe Calypso, est l'occasion d'un grand voyage imaginaire autour de la Méditerranée, d'Athènes à Jérusalem en passant par Marseille, appelée autrefois Massalia, fondée 600 ans avant JC. Au fil du parcours, enfants et parents partagent une découverte ludique et interactive de la Galerie de la Méditerranée, à l'aide d'une tablette tactile.

INFOS PRATIQUES

Le Mucem (J4 et Fort Saint-Jean), 7 promenade Robert Laffont à Marseille est ouvert tous les jours sauf le mardi.

Tarif d'entrée : 9,5 euros. Un billet famille est proposé (valable pour 5 enfants maximum accompagnés de 2 adultes) au prix de 14 euros.

Réservations et renseignements : 04 84 35 13 13, et sur mucem.org.



Photos : cf / Mucem

Un riche programme d'animations pour les enfants

En plus des activités permanentes dédiées aux plus jeunes comme l'Odyssée des enfants, le Mucem propose une activité au jeune public chaque jour à 16 heures en juillet et en août.

En alternance, visite contée et ateliers, comme « Histoires à croquer », animation où les enfants seront amenés, grâce à des jeux d'observation, de toucher et d'odorat, à découvrir des objets exposés dans la Galerie de la Méditerranée. Objectif : aidez le guide-cuisinier à préparer un repas imaginaire en écoutant ses "histoires à croquer", à travers la découverte du blé, de la vigne et de l'olive !

En complément de ce parcours autonome, de nombreuses activités sont ouvertes aux enfants à partir de 5 ans : livre-jeu sur l'histoire du fort Saint-Jean, visite-atelier Le Fort en Fête, ateliers de cirque, stages de marionnettes, etc. Sans oublier les animations temporaires organisées chaque été (lire en encadré ci-contre).

Bien plus qu'un musée traditionnel avec ses œuvres et ses objets, le Mucem se définit aussi comme un musée de société, une passerelle jetée entre les différentes rives du bassin méditerranéen. Un lieu à privilégier qui éclaire sur les différences entre les cultures, issues d'un même terreau : la mer Méditerranée, une « mer au milieu des terres ». ■

attention au(x) sucre(s) !



Il ne faut pas longtemps aux parents pour s'apercevoir que leurs enfants aiment tout ce qui est sucré. Desserts, bonbons, sodas, mais pas seulement... car le sucre se trouve dans quantité d'aliments. Alors comment proposer une alimentation moins sucrée ?

Aujourd'hui 40 % des produits que nous consommons contiennent du sucre. Et notre consommation ne cesse d'augmenter : un kilo par an et par personne au début du siècle contre... 35 kilos aujourd'hui ! Et les études qui établissent un lien entre surconsommation de sucre et problèmes de santé se multiplient.

L'OMS, l'organisation mondiale de la santé, indique « qu'un apport élevé en sucres est préoccupant parce qu'il est lié à une alimentation de mauvaise qualité et qu'il prédispose à l'obésité et à certaines maladies (diabète notamment) ». Elle préconise donc de limiter la consommation de sucres à moins de 10 % de la ration énergétique journalière, voire à 5 % dans la mesure du possible. Or, les Français consomment en moyenne 100 grammes de sucres rapides par jour, soit 15 à 20 % de la ration calorique quotidienne. Problème, le sucre est partout et l'industrie alimentaire en abuse dans les

produits afin de mieux les vendre, en particulier dans ceux destinés aux enfants comme les produits laitiers, par exemple. En effet, la préférence pour le sucré est, selon des études scientifiques, innée chez l'homme et chez beaucoup d'espèces animales comme le rappelle Stephan Valentin, docteur en psychologie dans « L'alimentation de mon enfant » aux éditions La Source vive. Et cela commence dès la vie intra-utérine, le fœtus de 4 mois étant capable de distinguer le sucré de l'amer, et a une préférence pour le premier.

Quel sucre choisir ?

C'est en mangeant moins d'aliments sucrés que l'envie de sucre baisse, il faut donc éduquer les enfants à manger moins d'aliments sucrés. Ne pas sucrer les yaourts, boire de l'eau à table, conférer un statut exceptionnel aux sucreries et boissons sucrées sont autant de comportements alimentaires que les parents doivent transmettre à leurs enfants. Concer-

nant le sucre à proprement parler il en existe deux sortes : le sucre à l'état naturel que l'on trouve par exemple dans les fruits (fructose) et le sucre raffiné (sucre blanc ou roux, sirop de maïs) qui est un sucre artificiel ou industriel.

Le sucre blanc qui est obtenu soit à partir de la canne à sucre, soit des betteraves sucrières est le type de sucre le plus consommé dans le monde. Or, il n'a aucun avantage nutritionnel et apporte uniquement des calories favorisant ainsi les caries, le diabète et la prise de poids. Le sucre complet, ou intégral, n'est ni cristallisé ni raffiné et est essentiellement constitué de saccharose. Contrairement aux sucres blanc et roux, il fournit des nutriments : vitamines, minéraux et acides aminés. Seul bémol, son pouvoir est moins sucrant.

Le meilleur moyen d'éviter une consommation importante de sucre raffiné ? Éviter les produits alimentaires transformés issus de l'industrie agroalimentaire. Parents, à vos fourneaux ! ■



Dr Florence Guillem Solsona, *médecin nutritionniste*

« TROUVER LE BON ÉQUILIBRE »

« Avec les enfants, diaboliser le sucre pourrait avoir l'effet contraire. Alors il faut réserver la consommation de produits sucrés comme les sodas ou les bonbons à des moments exceptionnels type anniversaires. Au quotidien, évitez au maximum d'acheter des produits industriels contenant du sirop de glucose et privilégiez la qualité quitte à en acheter moins pour le même prix. L'idéal étant de cuisiner les goûters et les desserts soi-

même. Et pour la quantité de sucre dans une recette de gâteau elle peut être revue progressivement à la baisse de 10 % en 10 % pour arriver au bon équilibre. Enfin, pour être sûr de se faire plaisir sans sucrer pensez aux fruits... et aux recettes « Desserts zéro sucre », aux éditions Larousse, ouvrage auquel j'ai participé ! »



Quand Les enfants passent en cuisine

Depuis une dizaine d'années, les émissions de cuisine se multiplient sur nos écrans. Un succès qui suscite l'envie de mettre la main à la pâte chez les adultes mais aussi les enfants : les cours de cuisine séduisent aujourd'hui un nombre croissant de « petits chefs » !



« **M**oi ce que j'adore faire, c'est le dressage ». Elise, 10 ans, maîtrise le langage technique de la cuisine, il n'est donc pas étonnant de la retrouver ce samedi matin dans ce cours parents/enfants de l'atelier des chefs, rue de Penthièvre, à Paris. Au menu : des nuggets de poulet sur un lit de purée de patates douces, un clafoutis de pommes agrémenté d'un smoothy aux fruits.

Pour les quatre cuisiniers en herbe et leurs parents, l'heure est au partage d'un moment particulier. Et c'est bien là le succès de ces ateliers à quatre mains où parents et enfants se retrouvent autour de la réalisation d'un menu. Car, comme le constate Sophie Brun, fondatrice de

« l'atelier culinaire et vous » à Anglet, « la société actuelle ne permet plus de consacrer du temps en cuisine à ses enfants ou en tout cas pas autant qu'ils le voudraient. »

Des ateliers qui se multiplient

Au-delà de cette complicité partagée, être coaché par un chef c'est aussi l'occasion d'apprendre des « trucs », quel que soit son âge. Léon, 7 ans, accompagné de sa tante, sait désormais couper un oignon et comment tenir son couteau sans se couper en faisant la « pince ». Quant à Pia, 7 ans, elle a goûté la patate douce, la coriandre et tout le smoothy à base d'ananas, fruit de la passion et mangue. De saveurs originales qu'elle a

appréciées : « Je me régale parce que je l'ai fait ! », s'enthousiasme-t-elle.

Des ateliers de cuisine qui essaient un peu partout, comme au centre de loisirs « Les Ateliers d'Arthur » à Montpellier. Créés en 2010, ils ont pour vocation de favoriser la créativité au travers des activités artistiques, créatives mais aussi culinaires. Le mercredi après-midi, mais aussi après l'école, les ateliers de cuisine et de pâtisserie proposés aux enfants de 4 à 9 ans ont pour objectifs de leur faire découvrir les aliments, et de leur apprendre à réaliser eux-mêmes des recettes salées et sucrées. C'est aussi l'occasion de les sensibiliser à l'équilibre alimentaire, au choix de bons produits, à la sécurité et à l'hygiène en cuisine dans une ambiance conviviale.

Autre avantage de l'activité cuisine : tous les enfants peuvent en retirer quelque chose. Sophie Brun accueille par exemple des enfants dyslexiques et d'autres atteints de problèmes moteurs pour qui le travail avec les mains est bénéfique. Penser, remuer, façonner, couper sont autant d'apprentissages ludiques aux nombreuses vertus de motricité. Sans oublier la solidarité, quand les grands vont spontanément vers les plus petits pour les aider ou les laisser casser les œufs... avant le plaisir de partager ensemble les réalisations de chacun ! ■

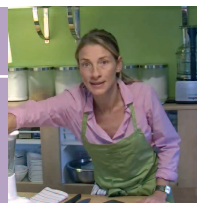
L'AVIS DU PRO

Sophie Brun, fondatrice de « l'atelier culinaire et vous* » à Anglet

« CUISINER DE MANIÈRE LUDIQUE »

« Dès l'âge de 7 ans et jusqu'à 12 ans avec les ateliers « petites toques », les enfants peuvent apprendre durant 1 h 30 à cuisiner de manière ludique. Grâce à notre suivi personnalisé, nous les faisons progresser mais toujours en cultivant le plaisir, c'est notre maître mot. Ce qu'il y a de génial avec les enfants, c'est que c'est un partage car nous apprenons tout le temps à leurs côtés. Ils ont envie de faire toujours mieux et sont toujours heureux de ramener ce qu'ils ont préparé à la maison. »

* Renseignements : latelierculinaireetvous.com



MODE D'EMPLOI DU LOGEMENT

« C'est une cause d'inquiétude, c'est certain. Plus pour les parents que pour les étudiants d'ailleurs ! » Olivier Bardon, sous-directeur de la vie étudiante du CNOUS (Centre national des œuvres universitaires et scolaires, qui pilote les CROUS régionaux), est conscient de la difficulté, pour les familles, de trouver un logement étudiant. Malgré cela, de nombreuses possibilités s'offrent à elles.

Les résidences du CROUS

Le CROUS a dans chaque académie des dizaines de résidences universitaires. Les étudiants y trouvent généralement plusieurs types de logement : des chambres d'environ 9 m² comprenant ou non des sanitaires individuels (les loyers sont d'environ 180 euros par mois, mais des différences existent selon les régions) ; des studios de type T1 (loyers entre 250 et 350 euros en moyenne) ; des appartements plus grands réservés à la colocation (mais ils sont plus rares).

« Pour faire une demande, il faut faire un dossier social étudiant (DSE) par Internet (messervices.etudiant.gouv.fr), précise Olivier Bardon. La date butoir est le 31 mai, mais nous conseillons fortement de ne pas attendre le dernier moment pour le déposer afin de maximiser ses chances. » Les logements sont affectés principalement sur critères sociaux. « L'étudiant qui est boursier à l'échelon 7 aura sûrement un logement, souligne Olivier Bardon. Ensuite, cela dépend des régions. Dans le Sud (Montpellier, Aix-Mar-



Les logements des résidences proposés par les Crous sont très variés : de la simple chambre au grand appartement (pour la colocation) en passant par le studio.

seille, Bordeaux...) ou à Lyon, il y a beaucoup de demandes et les boursiers en dessous de l'échelon 4 ont moins de chances... »

En outre, il est conseillé de ne pas trop cibler son choix (faire une demande sur

plusieurs résidences), et de bien se renseigner au préalable : éloignement du campus, services, loyer, etc. Le dépôt du dossier se faisant avant le bac et l'affectation en études supérieures, il est possible de faire une demande dans plusieurs académies. L'étudiant sait en général début juin s'il bénéficie ou non d'un logement du CROUS.

Résidences et appartements privés

Pour ceux qui n'ont pas obtenu de logement du CROUS, il existe également des résidences étudiantes privées. Elles sont moins nombreuses et leurs loyers sont plus (suite page 34)

CHIFFRES-CLÉS SUR LE LOGEMENT ÉTUDIANT

- 600 : nombre de résidences universitaires du CROUS en France
- 170 000 : nombre de places dans les résidences du CROUS. 15 % d'entre elles sont réservés aux étudiants étrangers en échange, et 50 % sont des renouvellements.
- 390 000 : nombre de néo-étudiants qui demandent une place en résidence universitaire

T ÉTUDIANT



Christèle Doray, responsable marketing d'Adele, « site du logement étudiant », dont la PEEP est partenaire



« Ne pas TABLER UNIQUEMENT SUR LA RÉSIDENCE LA PLUS PROCHE DE SON ÉCOLE »

Pouvez-vous nous présenter Adele ?

C'est une plateforme web née en 1997, qui met en relation des étudiants en recherche de logement et plus de 900 résidences étudiantes. Cela correspond à 90, 95 % du marché en France. Il y a les résidences privées et les résidences conventionnées (à loyer modéré). Nous indiquons également les résidences CROUS afin que l'étudiant puisse avoir une vue d'ensemble de ce qui est proposé dans la ville dans laquelle il recherche, cependant il n'est pas possible de réserver ces résidences à partir d'Adele. En revanche, nous mentionnons comment faire.

Comment doit procéder l'étudiant ?

A partir du moteur de recherche, l'étudiant peut lancer sa recherche à partir d'une ville, d'un département, d'une région ou d'une adresse, celle d'une école ou d'une université par exemple ; s'affichent alors les résidences disponibles en temps réel – les données sont mises à jour par les gestionnaires de résidences directement, ainsi que les loyers. L'étudiant peut alors déposer un dossier. Si le dossier est complet, celui-ci est directement traité par le gestionnaire de la résidence qui entre en contact avec l'étudiant par échanges d'e-mails ou téléphone. Lorsque le dossier est incomplet, notre Service Relation Client Adele contacte l'étudiant pour l'inviter à compléter son dossier (ajout de pièces justificatives par exemple). Notre Service Relation Client accompagne également les étudiants dans leurs recherches si besoin, du dépôt de dossier à la signature du bail. Parce que la recherche d'un logement peut être une source de stress pour un(e) étudiant(e) ou ses parents, nos conseillers sont là pour les accompagner et apporter une réponse à leurs questions (service ouvert du lundi au

vendredi de 9 h à 19 h et le samedi en haute saison).

Il est important de savoir que le dépôt de dossier de réservation sur notre site est totalement gratuit pour l'étudiant et sans aucun engagement de sa part (seule la signature d'un bail l'engagera auprès de la résidence). Les frais de dossiers ou cotisation d'entrée indiqués sur notre site sont ceux des résidences. A noter, que toutes n'en demandent pas.

Quels conseils donnez-vous aux étudiants en recherche de logement ?

Tout d'abord, de ne pas tabler uniquement sur la résidence la plus proche de son école.

Il faut savoir agrandir le cercle de recherche. La résidence proche d'une grande école ou d'une université aura beaucoup de dossiers en attente, des disponibilités moindres et par conséquent une sélection des meilleurs dossiers. Il faut savoir que les critères d'acceptation

« Déposer plusieurs dossiers dans différentes résidences pour multiplier ses chances d'obtenir un logement »

(garanties financières) diffèrent d'un organisme de résidences étudiantes à l'autre. A noter : toutes les résidences étudiantes référencées sur notre site acceptent les étudiants boursiers et sont éligibles aux aides aux logements.

Ensuite, nous conseillons de déposer plusieurs dossiers dans différentes résidences pour multiplier ses

chances d'obtenir un logement.

Dernier conseil : ne pas s'y prendre trop tôt ni trop tard. Le pic d'affluence des réservations est tout début juillet au moment des résultats du baccalauréat. Le mieux est de déposer son ou ses dossiers de réservation sur notre site une fois les premières phases d'admission APB connues soit la première quinzaine de juin. Et ne pas hésiter : le dépôt de dossiers est gratuit sur Adele.org et sans engagement de sa part !

élevés, du fait du standing du logement ainsi que des services proposés (parking, laverie, etc.). Il y a aussi les locations classiques, à partir d'agences immobilières ou de particuliers.

Foyer ou colocation

C'est l'un des meilleurs moyens, qui plus est convivial, d'obtenir un logement au loyer peu élevé : les logements collectifs. Il existe des maisons d'étudiants recensées par l'Union nationale des maisons d'étudiants (6 000 places disponibles – infos sur unme-asso.com). Les colocations privées sont également nombreuses, même si l'étudiant doit d'abord se questionner sur sa réelle volonté et ses capacités à vivre de cette manière.

Logement intergénérationnel

C'est une autre forme de colocation, encore moins chère. Des associations proposent en effet à des étudiants de vivre chez une personne âgée à moindre frais – parfois gratuitement – en échange d'une présence et de quelques services rendus (acheter le pain, faire des lectures, aller au cinéma, etc.).

Les aides financières

• **Les Caisses d'allocations familiales (CAF)** proposent deux allocations différentes (non cumulables). En premier lieu, l'aide personnalisée au logement (APL), réservée aux logements qui font l'objet d'une convention avec l'Etat (cités universitaires, HLM, foyers...). Le propriétaire est tenu d'informer le locataire de l'existence d'une convention, le cas échéant. L'allocation de logement sociale (ALS)

est elle versée en fonction du logement, de la situation familiale et du niveau de ressources, et concerne tous les types de logement (studios, appartements, mais aussi cités universitaires). L'ALS est l'aide la plus versée aux étudiants. A noter que l'étudiant n'est pas

éligible à ces aides si le logement appartient à un membre de sa famille. En outre, si les parents bénéficient des allocations familiales pour l'étudiant, demander une allocation logement peut entraîner la fin du versement des allocations familiales.

• **La Caution locative étudiante (Clé)** permet aux jeunes de moins de 28 ans dépourvus de caution de bénéficier de l'aide de l'Etat, qui se porte alors garant. Contacter le CROUS, en charge de la « Clé », pour plus de renseignements.

• **L'avance « loca-pass »**, à destination d'étudiants boursiers et/ou salariés, permet de bénéficier d'un prêt à un taux de 0 % pour le paiement du dépôt de garantie exigé par le propriétaire à l'entrée dans le logement. Le prêt peut atteindre



L'avance « loca-pass » permet de bénéficier d'un prêt à un taux de 0% pour le paiement du dépôt de garantie exigé par le propriétaire à l'entrée dans le logement.

au maximum 500 euros et doit être remboursé dans un délai de trois ans. L'étudiant peut également bénéficier de la garantie locative qui prend en charge, en cas de difficultés passagères, le loyer et les charges (qu'il faudra rembourser par la suite). Pour faire une demande, contacter l'organisme Action logement (actionlogement.fr).

• **Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)** peut aider au financement, par exemple, du dépôt de garantie, du premier loyer ou du déménagement. Il s'adresse aux jeunes les plus en difficulté.

• A noter que certaines régions proposent certaines **aides spécifiques**. Se renseigner auprès d'elles. ■
EC

POUR CHERCHER ET TROUVER...

- **Les sites des CROUS**
- **Etudiant.gouv.fr** (dépôt de demande de logement du Crous)
- **Adele.org** : résidences, foyer...
- **Lokaviz.fr** : chambre, studios, appartements, résidences...
- **Unme-asso.com** : foyers étudiants
- **Pour un logement dans le parc privé** : pap.fr, seloger.com...
- **Foyer ou colocation** : unme-asso.com, appartager.com, colocation.fr...

LA VOIX DES PARENTS

89 - 91, bd Berthier, 75847 Paris Cedex 17 - Tél : 01 44 15 18 18 - Fax : 01 47 66 33 02

N° 391 - Mai-juin-juillet 2016

Abonnement 5 numéros par an : 12 ou 16 euros

Directrice de la publication : Valérie MARTY - Comité éditorial : Danielle BONHOME, Isabelle JEHL, François LASNE - Secrétaire de rédaction : Marthe TURQUIEH - Publicité : PLC - 31, rue de la Rochefoucauld, 75009 Paris. Tél : 01 45 26 08 30 - Conception et réalisation : Oligopresse / Coordination éditoriale : Olivier GARNIER - Commission paritaire : n° 0117 G 79300 - Impression : Touraine Rotos - 32, Av Charles-Bedaux, 37000 Tours - ISSN : 0049 6693 - Dépôt légal à parution.

Crédit couverture : AP / Getty Images. Autres crédits : AFP Photos, Sipa Press, Getty Images, Phanie.

Un article a retenu votre attention et vous souhaitez réagir ? Ecrivez-nous :
La Voix des Parents – Courrier des lecteurs – 89, bd Berthier, 75847 Paris Cedex 17.
Ou par e-mail : vdp@peep.asso.fr

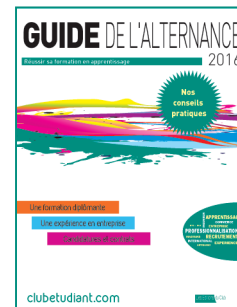


Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 "Informatique et liberté", chaque adhérent abonné dispose du droit d'information, de rectification et d'accès auprès de la PEEP.

Retrouvez le bulletin d'abonnement sur www.lavoixdesparents.com

Nouveau

LE GUIDE DE L'ALTERNANCE : tout savoir pour concilier études et expérience professionnelle



Faire ses premiers pas dans le monde du travail tout en poursuivant ses études, bénéficier d'une formation gratuite et rémunérée... la formation en alternance a de quoi séduire, et pourtant les réticences et préjugés sont encore très présents.

La fin de l'année scolaire approche, et il est grand temps de s'interroger sur les choix à faire pour la rentrée à venir... voire même pour la suivante.

Est-ce que l'apprentissage est un mode de formation qui tente vos enfants, et pour lequel ils sont faits ? Quels types de diplômes peut-on préparer en alternance ? Quels sont les secteurs qui recrutent des jeunes dans ce cadre, et comment postuler auprès des recruteurs ?

Toutes les réponses, et de nombreux témoignages vous sont apportés dans ce guide gratuit qui vient de paraître aux Editions du Club.

Des diplômes du CAP à Bac + 5

Il est possible d'intégrer des formations en alternance dès la classe de 3^{ème} et jusqu'à Bac + 5. Tous les étudiants de moins de 26 ans peuvent donc trouver une formule adaptée. Les établissements préparant des BTS et DUT ont déjà une longue expérience en la matière, ainsi que les Ecoles de Commerce. Les universités et écoles d'ingénieurs sont de plus en plus nombreuses également à proposer des formations en apprentissage, avec un rythme d'alternance qui évolue en même temps que la progression dans le cursus, en 5^{ème} année un semestre en entreprise peut succéder à six mois de cours.

Un quiz va permettre à vos enfants de s'interroger afin de savoir s'ils sont prêts à franchir le pas et démarrer une formation en apprentissage.

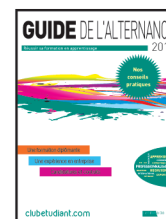
Tous les secteurs d'activité sont concernés

Clotilde Valter, secrétaire d'état chargée de la formation professionnelle auprès de la Ministre de l'Emploi, dresse dans le guide un panorama de la situation de l'apprentissage en France, et de son impact sur l'emploi des jeunes. Ainsi qu'elle le précise « près de 7 apprentis sur 10 sont en emploi dans les premiers mois suivant leur formation ».

Pour ceux qui s'engagent sur la voie de l'alternance, les résultats sont au rendez-vous. Les enseignements théoriques sont tout de suite mis en pratique ce qui permet de consolider les acquis ; l'organisation du monde du travail, ses codes, ne sont plus à découvrir pour les alternants qui vont chercher un premier emploi. Les recruteurs ne s'y trompent pas : ils savent qu'ils ont beaucoup à gagner en recrutant des candidats qui ont validé leur formation en alternance.

Vous pouvez consulter ou commander ce guide,
ainsi que les autres publications des Éditions du Club sur
www.clubetudiant.com ou au 01.55.42.80.80

Les Editions du Club
Education - Enseignants - Etudiants





onisep

www.onisep.fr/parents

UN NOUVEL ESPACE POUR LES PARENTS

L'École expliquée aux parents

Des vidéos de 3 minutes pour expliquer le système éducatif, son organisation, ses missions :

« La mission de l'École en France ».

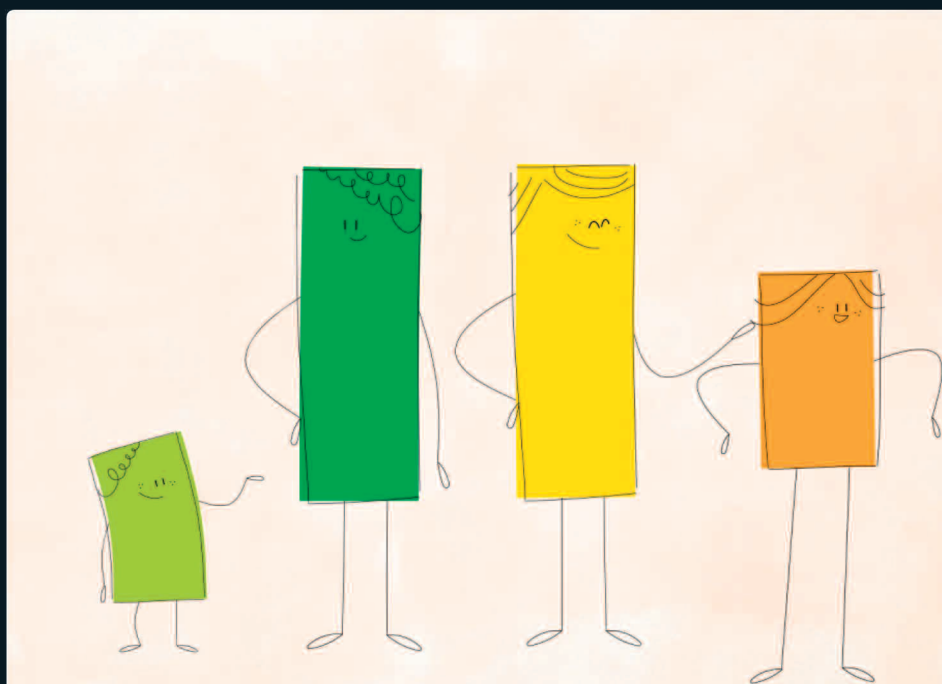
Vidéo traduite en 9 langues
« L'entrée à l'école, l'organisation de l'école primaire ».

« Le collège, le lycée et après ».

« L'organisation de la vie à l'École ».

Une rubrique « FAQ »

avec 570 questions-réponses pour répondre à vos demandes sur la scolarité au collège, au lycée, dans l'enseignement supérieur, les démarches d'inscription, les procédures d'orientation...



Prochainement, d'autres rubriques et une nouvelle vidéo seront accessibles sur www.onisep.fr/parents



» L'école change avec le numérique »
#EcoleNumerique